

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA FRANCOPHONIE

50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

ACTES DU WEBINAIRE DU 22 MARS 2021



ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA FRANCOPHONIE

50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE



**ACTES DU WEBINAIRE
DU 22 MARS 2021**

TABLE DES MATIÈRES

MOTS DE BIENVENUE	6
Allocution de M. Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	7
Allocution de M. Didier Viviers, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique	8
PANEL N° 1 : Perspective historique	12
Naissance et évolution historique de la Francophonie	12
Présentation par M. François David, professeur à l'Université du Littoral Côte d'Opale et à l'Institut international pour la Francophonie à l'Université Jean Moulin Lyon 3	12
Présentation par M. Tanguy de Wilde d'Estmael, professeur à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe de l'UCL et professeur invité au Collège d'Europe	16
Présentation par Mme Pascale Delcomminette, administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI)	22
Échanges	26
PANEL N° 2 : Dimensions et enjeux de la Francophonie	30
Diplomatie parlementaire	30
Intervention de Mme Sedami Medegan Fagla, députée du Bénin et vice-présidente de la commission des Affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	30
Intervention de M. Jean-Paul Wahl, vice-président international de l'APF	31
Intervention de M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe de l'APF	32
Échanges	33

Diplomatie et relations internationales de la Francophonie dans le cadre du multilatéralisme	35
Intervention de M. Jean-François Payette, professeur à l'Université de Québec à Montréal	35
Intervention de M. Antoine Michon, directeur des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF	38
Intervention de M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles	39
Échanges	40
Enseignement et recherche en Francophonie	44
Intervention de M. Slim Khalbous, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)	44
Intervention de M. Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	46
Intervention de M. Serge Jaumain, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et président du Conseil scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie	48
Échanges	50
Nouveaux médias en Francophonie	56
Intervention de M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF	56
Intervention de M. Briec Lits, enseignant-chercheur au Centre de recherches en sciences de l'information et de la communication à l'ULB	59
Intervention de Mme Cadeau Muhayimana, représentante du Forum des jeunes	60
Échanges	61
CONCLUSION	64
Par M. Matthieu Daele, président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF	64

MOTS DE BIENVENUE

Mme Catherine Tonero – Mesdames et Messieurs, Eddy Caekelberghs et moi-même vous souhaitons la bienvenue à cette matinée consacrée à la Francophonie, son histoire, ses enjeux et, surtout, ses perspectives. Cette matinée est organisée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Académie royale de Belgique.

Nous vous invitons déjà à nous adresser vos questions sur le forum de discussion de cette visioconférence. Nous les relayerons aux intervenants à la fin de chaque panel. Un compte rendu et une vidéo de ce colloque seront également mis à votre disposition après cette journée.

M. Eddy Caekelberghs – Ce colloque organisé à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) devait se dérouler il y a quelques mois. La crise sanitaire a amené les organisateurs à modifier le calendrier et à imaginer une nouvelle formule. C'est pourquoi une visioconférence et une participation numérique à distance ont été prévues. Cette formule aura probablement le mérite de renforcer la présence d'intervenants des quatre coins du globe, ce dont nous nous félicitons, malgré les fuseaux horaires très différents des pays de la Francophonie. Nous comptons aujourd'hui des participants du Vietnam, d'Afrique, d'Amérique, de Belgique, de France et de Monaco.

À propos d'anniversaire, il est difficile de ne pas évoquer les événements qui se sont déroulés il y a cinq ans, à cette heure-ci, à quelques centaines de mètres d'ici. Après l'attentat qui venait de frapper, vers 8 heures, l'aéroport de Bruxelles-National, la station de métro Maelbeek subissait les foudres de l'obscurantisme, fauchant des vies humaines, blessant de nombreuses autres, traumatisant durablement la Francophonie et bousculant les valeurs qu'elle incarne. Nous avons, en ouvrant cette rencontre, une pensée pour celles et ceux qui ont été profondément affectés par ces événements.

M. Eddy Caekelberghs – Le président du Parlement, ancien ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, connaît bien la Francophonie sur le plan tant national qu'international. Il lui revient d'ouvrir la séance.

M. Rudy Demotte, président du Parlement – Je commencerai en mentionnant quelqu'un qui compte beaucoup pour moi et qui a fait le choix de la Francophonie : il s'agit de Roger Dehaybe, ancien administrateur de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, qui assiste à ce webinaire de façon virtuelle. Je débiterai ce webinaire en mettant en exergue l'ouvrage qui vient d'être édité aux éditions du Cygne en mars 2020 et dans lequel M. Dehaybe retrace un parcours belge et international au sein même de ce vaste monde qu'est la Francophonie, sa deuxième famille en quelque sorte.

Heureux hasard ou alignement des astres dans notre ciel azuré européen, ce webinaire empruntera aujourd'hui le même chemin que celui de M. Dehaybe. Cette voie pourrait d'ailleurs construire notre avenir. En effet, les discussions du premier panel aborderont de façon identique deux approches essentielles de la Francophonie. Nous traiterons d'abord de l'approche internationale et de l'évolution de la Francophonie depuis sa fondation voici un peu plus de 50 ans. Nous n'entamerons pas cette approche seuls, car nous serons accompagnés par M. François David, agrégé d'histoire, professeur de Relations internationales à l'Université du Littoral Côte d'Opale et à l'Institut international pour la Francophonie à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Pour le parcours national au sein même de la Francophonie, celui des Belges francophones et des francophones de Belgique et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons fait appel à deux intervenants. Chacun d'eux analysera ce sujet selon son propre prisme, celui d'actrice avec Mme Pascale Delcomminette, administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et celui d'académique avec M. Tanguy de Wilde d'Estmael, professeur au département des sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et professeur visiteur au Collège d'Europe.

Le second panel se penchera sur plusieurs thèmes auxquels se mêleront les analyses de différents témoins, acteurs et observateurs. D'ores et déjà, je voudrais remercier tous les participants, notamment ceux du Québec – je pense à M. Jean-François Payette – où il est environ trois heures du matin ! Comme vous l'avez dit, M. Caekelberghs, nous devons composer avec les fuseaux horaires.

À l'image du livre « *Le choix de la Francophonie : un parcours belge et international* », nous comptons mener une réflexion sur l'avenir de notre institution afin de définir les priorités face au monde bouleversant – d'aucuns diraient déstabilisant – qui nous plonge très souvent dans un sentiment d'incertitude au quotidien. Le monde est

devenu un village où le multilatéralisme se développe parfois selon des approches hétérogènes et selon des intensités variables. Dans ce monde, la diplomatie a également changé de camp. Elle n'est plus le fait exclusif des gouvernements et devient un outil extrêmement hétérogène et multilatéral – je songe notamment à l'implication des opinions. Pour différentes raisons sur lesquelles nous reviendrons, la Francophonie est au cœur de ces évolutions qu'elle vit avant tout dans une logique cybernétique. Les évolutions sont à chaque fois prises en considération dans l'adaptation des nouvelles réalités. Cette manière de procéder modèle notre enseignement, notre recherche et, par ricochet, l'ensemble de nos acteurs culturels.

Une autre interrogation porte sur le futur rôle des médias en pleine confrontation avec les technologies nouvelles. Comment survivront-ils et quelle sera l'incidence de cette évolution sur la manière d'appréhender le monde ?

Ce sont autant d'interrogations extrêmement ouvertes que nous proposons de développer lors des discussions de ce deuxième panel. Riches de leur expérience, nos invités nous éclaireront et nous apporteront de nombreuses réponses.

Ce programme sera abordé lors des interventions modératrices menées par deux journalistes chevronnés, à savoir Mme Catherine Tonerio et M. Eddy Caekelberghs qui animeront ce webinaire.

M. Eddy Caekelberghs – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour ces quelques mots d'introduction qui seront suivis du discours introductif de M. Didier Viviers, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

Allocution de M. Didier Viviers, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique

M. Eddy Caekelberghs – Je suppose que vous ne manquerez pas, Monsieur Viviers, d'avoir nourri votre interpellation de ce jour de vos fonctions antérieures de recteur et d'enseignant intéressé par la Francophonie. Je citerai volontiers cette phrase d'Albert Camus : « *Ma patrie, c'est la langue française.* » Vous avez la parole !

M. Didier Viviers – Un journaliste d'un quotidien francophone, et non français, déclarait un jour : « *Les chiffres sont aux analystes ce que les lampadaires sont aux ivrognes : ils fournissent bien plus un appui qu'un éclairage.* » Je commencerai pourtant par quelques statistiques, d'ailleurs approximatives, parce qu'en matière de langue, il est parfois difficile de définir précisément ce qui est compté.

Je ne dois certainement pas vous rappeler que le français est la langue officielle de quelque 32 États, ce qui est d'ailleurs assez élevé proportionnellement, puisque cela représente à peu près 16 % des États au monde. Surtout si nous mettons l'usage

de français en rapport avec les 75 millions d'individus environ dont c'est la langue maternelle. Soit, en fait, 1 % de la population mondiale actuelle.

Mais en posant ces chiffres, je m'enfermerais assez rapidement dans une définition identitaire et nationale, voire nationaliste du français. Aussi ai-je davantage envie de rappeler que le monde – et j'entends par là les cinq continents – compte environ 300 millions de locuteurs francophones si je prends en considération ceux qui parlent le français comme langue seconde ou étrangère. Ce quadruplement des utilisateurs du français est alors le signe de sa position, de son rayonnement et donc de l'ouverture qu'elle procure. Rappelons en effet que le français est en sixième position des langues parlées dans le monde, en soulignant d'emblée que 60 % de ses locuteurs résident en Afrique. C'est dans cette mesure que nous pouvons sans doute commencer à percevoir la richesse de la Francophonie. Napoléon ne disait-il pas : « *Les hommes sont comme les chiffres, qui n'acquièrent de valeur que par leur position.* »

Le français compte donc. Bien sûr, par son nombre de locuteurs, mais aussi par son importance politique ! Le français est important en matière de production culturelle et de littérature. Même s'il a perdu son statut dominant dans la diplomatie mondiale depuis les négociations du Traité de Versailles en 1919, le français reste une langue majeure pour la rédaction de textes internationaux.

Pratiquer le français est pour certains bien plus que pratiquer une langue étrangère. C'est se familiariser avec une culture. C'est pénétrer la subtilité et la précision de la langue. C'est partager des sonorités associées à des sensations. C'est goûter à une sensibilité et à une littérature qui, de surcroît, connaît de multiples déclinaisons en fonction de l'espace-temps dans lequel les œuvres ont été produites, car la poésie francophone du Maroc est évidemment différente de la prose québécoise.

Cette palette d'émotions à travers une même langue est une richesse pour ceux qui estiment qu'une culture est d'abord et avant tout une école de l'empathie et, donc, un vecteur de paix. Aussi, l'OIF dont nous célébrons ici le 50^e anniversaire – certes avec un peu de retard – ne pouvait non seulement se limiter aux États dont le français était la ou une des langues officielles, mais elle se devait de concevoir ce qui pouvait constituer le ciment de ces centaines de milliers d'hommes et de femmes qui pratiquent une même langue. C'est une des questions de fond de cette journée. Qu'est-ce qui nous rassemble ? En quoi l'OIF constitue-t-elle une spécificité ? Quels progrès peut-elle véhiculer ? J'utilise à dessein le mot « progrès », qui est aujourd'hui de plus en plus dévalorisé, mais dont je reste un fervent défenseur. Quels idéaux peut-elle servir ? Avec quels atouts ? L'OIF, au-delà de la promotion d'une langue, dans un contexte inclusif et non exclusif des autres langues, entend surtout défendre la diversité culturelle et linguistique.

C'est sans doute l'occasion de rappeler ici que, sur les quelque 6 000 langues qui se parlent sur notre planète, la moitié sont en danger. En effet, 99 % de ces langues sont

parlées par 6 % de l'humanité alors qu'un peu plus de 20 langues sont utilisées par 70 % de la population mondiale.

Tout en misant sur une forme de rayonnement mondial, la Francophonie ne peut qu'être sensible à la richesse de la diversité. Au-delà de la langue, les préoccupations de l'OIF touchent aussi bien à la paix, qu'à la démocratie, aux droits humains, à l'éducation, à la recherche et à la coopération au profit d'un développement durable. Quel beau symbole que de se retrouver ici, même par l'intermédiaire d'un webinaire, au cœur d'un parlement qui symbolise la démocratie active pour un événement auquel collaborent une université et une académie des sciences, des lettres et des beaux-arts ! N'est-il pas plus beau symbole que cette collaboration entre une académie des sciences et des arts, une université et un parlement pour affirmer l'importance de l'éducation, de la recherche et des arts, si nous voulons maintenir en vie la démocratie politique ?

Le dialogue que mènent notamment le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la présidence de M. Demotte, et l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique est un élément majeur dans la construction d'une politique concertée et participative qui mêle la réflexion scientifique et culturelle à la décision politique. Je plaide avec plus de conviction encore aujourd'hui, à l'aune de la crise sanitaire, pour défendre le projet d'une collaboration structurée entre les parlements et les académies, sous la forme d'un *Technology Assessment*, comme il s'en trouve dans de très nombreux pays européens, notamment sous le patronage des académies qui sont les garantes d'une indépendance, d'un pluralisme et, surtout, d'une multidisciplinarité qui s'impose en la matière. Nous devons concevoir la décision politique par un dialogue structuré avec la réflexion scientifique. Aujourd'hui, il s'agit d'une impérieuse nécessité. Je souhaite que l'une des marques de fabrique de la Francophonie du 21^e siècle puisse résider dans ce dialogue, constant et nourri, entre les milieux intellectuels et artistiques, que rassemblent notamment les académies des sciences et des arts du monde entier, et les milieux parlementaires, qui ont la lourde responsabilité de veiller au bien-être de la population. Les académies sont par essence des plateformes de discussion et de collaboration, bien au-delà de leurs zones géographiques propres. Ce sont des outils pour construire un dialogue, mais aussi pour défendre la Francophonie.

À ce propos, je me réjouis que, grâce à l'accord entre le gouvernement de la Communauté française et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Académie royale de Belgique puisse poursuivre, lorsque la crise sanitaire nous le permettra, l'organisation d'une chaire des mondes francophones. Celle-ci avait été inaugurée en 2019, sous le patronage de la secrétaire générale de l'OIF, Mme Louise Mushikiwabo qui nous avait fait l'honneur de sa présence à Bruxelles lors de la signature de cet accord par le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aujourd'hui président de son parlement. Cette chaire est une occasion majeure pour renforcer le dialogue entre les scientifiques, les artistes et les différentes cultures de la Francophonie. J'espère que

les prochains titulaires de cette chaire, au cours de leur séjour à Bruxelles, pourront profiter cette opportunité d'échange pour développer une réflexion toujours plus structurée sur la spécificité de la Francophonie et sur l'efficacité d'une collaboration accrue entre les milieux politiques économiques, scientifiques, éducatifs et culturels. Je souhaite que ce colloque conduise au renforcement d'actions qui permettront de mieux soutenir la Francophonie ainsi que de tracer les voies par lesquelles elle pourra mieux servir, et j'insiste sur ce point, aux progrès de l'humanité.

PANEL N° 1 : PERSPECTIVE HISTORIQUE

NAISSANCE ET ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA FRANCOPHONIE

Présentation par M. François David, professeur à l'Université du Littoral Côte d'Opale et à l'Institut international pour la Francophonie à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Mme Catherine Toner – Nous allons à présent entrer dans le vif du sujet avec une première partie, consacrée aux perspectives historiques de la Francophonie, à l'issue de laquelle nous répondrons à vos questions. N'hésitez pas à nous les transmettre via le chat de cette visioconférence.

Pourquoi, quand et comment la Francophonie est-elle née ? Pour nous en parler, nous accueillons François David, professeur à l'Université du Littoral Côte d'Opale et à l'Institut international pour la Francophonie.

M. François David – Je pourrais dire, de façon provocante, que nous célébrons en réalité aujourd'hui les 16 ans de l'OIF et non pas 50 ans. L'histoire de la Francophonie est une longue histoire d'un demi-siècle. Elle a débuté avec la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Les sommets de la Francophonie ont débuté en 1986. En 1997, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a été instituée à Hanoï. Enfin, l'appellation actuelle OIF a été adoptée en 2005.

Je retracerai les grandes lignes de cette histoire puisque rien n'était acquis d'avance. Je ne partirai pas de la période coloniale ou même, pourquoi pas, de Louis XIV. Je me situerai au début des années 1960, lorsque l'idée de créer ce qui sera appelé un « *Commonwealth* à la française » qui a germé du côté d'une association de médecins, de linguistes, d'universitaires, de parlementaires, d'enseignants et de journalistes. En 1962, cette idée est reprise par Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal, mais aussi poète et homme de lettres, dans un article célèbre. Senghor y ressuscite le mot « francophonie ». Nous connaissons tous cette phrase : « *Dans les décombres de la colonisation, nous avons trouvé un outil merveilleux, la langue française* ». La même année, le sommet de l'Union africaine et malgache lance, à l'instigation de Senghor, l'idée de créer ce « *Commonwealth* à la française », c'est-à-dire d'approfondir les relations multilatérales entre les pays francophones, à l'époque majoritairement africains, et la France. La constitution du projet prendra du temps parce que Charles de Gaulle n'était pas séduit par cette idée. Lui aussi tenta de créer un *Commonwealth* à la française. Cette organisation s'appelait la « Communauté française », mort-née. Dès 1961, on n'en parle plus en raison des indépendances africaines. Par la suite, le général de Gaulle se méfiait beaucoup des instances multilatérales. Il préférait des relations bilatérales, notamment par le biais de son conseiller aux Affaires africaines et malgaches, M. Foccart. En 1966, l'idée est relancée à la conférence des chefs d'État de

l'organisation commune africaine et malgache qui confiera à Léopold Sédar Senghor et à Hamani Diori, président nigérien, le soin de construire un projet de coopération culturelle et technique. Avec la bénédiction de deux autres pères fondateurs, le roi Sihanouk du Cambodge et Habib ibn Ali Bourguiba de Tunisie, ils se lancent dans une campagne qui sillonnera les pays de la Francophonie et se terminera à Paris. Grâce à M. Pompidou, une vieille connaissance de Senghor du Lycée Louis-le-Grand, deux conférences seront organisées à Niamey : la première, en 1969, a plutôt été expérimentale et réussie ; la seconde a lieu en 1970, avec la création de l'ACCT que nous célébrons le 20 mars. Au départ, cette initiative n'est pas ambitieuse, et c'est pour cela que son histoire est longue. Les mots « francophonie », « intergouvernemental » et « international » ne figurent pas dans les textes de l'ACCT. Pour des tas de raisons, il ne fallait pas effaroucher le Canada, l'indépendantisme québécois étant en train de prendre de l'ampleur. Il ne fallait pas non plus faire renaître des soupçons de néocolonialisme. Le projet reste donc culturel et technique. De l'aveu même de son vrai fondateur, Jean-Marc Léger, il est quand même resté à un stade fort modeste.

On passe d'une francophonie de la solidarité à une francophonie politique à partir des années 1980. Il s'agit du deuxième saut qualitatif, grâce à François Mitterrand et encore grâce à Léopold Sédar Senghor qui, entre-temps, est reçu à l'Académie française. Cette réception a été un acte littéraire, mais aussi politique. François Mitterrand est le vrai père de la Francophonie politique, telle que nous la connaissons. L'affaire québécoise bloquait le processus jusqu'alors, puisque la France ne voulait pas de sommet de la Francophonie si le Québec en était exclu. À partir de 1986, sous la houlette de Brian Mulroney, Premier ministre canadien, anglo-saxon thatchéro-réaganien qui pourtant n'était pas forcément destiné à favoriser cette ouverture, le Québec, sous l'appellation Canada Québec, a siégé dans l'organisation. Les sommets de la Francophonie se tiendront tous les ans, puis tous les deux ans. C'est la première organisation vraiment politique institutionnelle de la francophonie.

L'ACCT avait un objet tant culturel que technique jusqu'alors. Comme Moïse qui ne verra la terre promise que de loin, François Mitterrand ne participera pas à la 7^e conférence des pays ayant le français en partage de Hanoï, en 1997. Le tournant a surtout eu lieu lors du discours de La Baule, en 1990, lors d'un sommet France-Afrique. À cette occasion, François Mitterrand établit le lien entre la démocratie et le développement. Il est vrai que la chute du Mur de Berlin, un an auparavant, fait déferler la démocratie sur tous les continents. En 1997, lors de cette 7^e conférence, est signée la Charte de Hanoï. Cette dernière créera l'OIF. Dès le premier article de ce document fondateur de la Francophonie politique, la langue française autant que la démocratie sont défendues.

À ce propos, un autre père fondateur, Boutros Boutros-Ghali, doit être cité. Il a été choisi par Jacques Chirac contre l'avis de nombreux chefs d'États africains qui ne voulaient pas voir un Égyptien à la tête de la Francophonie politique. À la tête de l'OIF, M. Boutros-Ghali poursuivra à l'échelle de la Francophonie ce qu'il n'a pas pu achever

à la tête de l'Organisation des Nations unies (ONU). C'est ainsi qu'il lance, en 1992, l'Agenda pour la Paix qui comporte la diplomatie préventive. M. Boutros-Ghali crée le département des opérations de paix et pose le principe de subsidiarité en accordant aux organisations régionales ce que l'ONU n'est pas en capacité de réaliser. Au sein de ces organisations, nous retrouvons la future OIF. Cette union culturelle en gestation est le laboratoire rêvé pour M. Boutros-Ghali pour y appliquer ses principes. En 2000, M. Boutros-Ghali va plus loin dans l'équation « *démocratie égale Francophonie* », « *Francophonie égale démocratie* », avec la Déclaration de Bamako (2000), dont la genèse est très intéressante puisqu'elle repose sur l'alliance transnationale entre les organisations non gouvernementales et la société civile, d'une part, et les chefs d'État, d'autre part. La Déclaration de Bamako établit les quatre principes clés de la Francophonie : l'État de droit et sa consolidation, des élections libres, fiables, sincères et transparentes, une vie publique apaisée, une culture démocratique intériorisée. Ces quatre points cardinaux sont désormais la boussole de la Francophonie, qui dotera d'ailleurs le secrétaire général de certains pouvoirs, comme celui de suspendre temporairement tout membre qui contreviendrait à ces principes.

En 2006, sous le mandat de M. Abdou Diouf – qui s'inscrit dans la même dynamique que son prédécesseur – la Déclaration de Saint-Boniface associe, toujours dans une perspective onusienne, l'action de l'OIF aux principes de la sécurité humaine et de la responsabilité de protéger. Autant M. Boutros-Ghali, qui incarnait cette Francophonie voguant désormais sous le double étendard de l'AIF puis de l'OIF, était l'héritier de l'ONU, autant le président Diouf a été l'héritier direct de Léopold Sédar Senghor en portant une attention accrue aux crises secouant la Francophonie.

C'est autour de 2008-2009 que se manifeste un début de fragilisation d'un certain nombre d'États africains, en particulier au Sahel, et ce n'est pas un hasard si les Américains créent alors le Commandement des forces américaines pour l'Afrique. M. Boutros-Ghali s'impliquera pleinement dans les médiations et les opérations de facilitation diplomatique, au gré de conversations-fleuves par téléphone avec les chefs d'État africain, qu'il connaît bien entendu parfaitement. Il y a la volonté, l'ambition pour l'OIF de devenir un acteur de relations internationales, un acteur de résolutions de crises.

On m'a demandé de traiter l'histoire, je ne traiterai donc pas l'actualité. Je laisse à d'autres intervenants le soin d'évoquer les deux derniers mandats de secrétaire général, celui de Mme Michaëlle Jean et celui actuel de Mme Louise Mushikiwabo.

Pour rassembler le tout, la Francophonie passe d'associative à politique, elle se veut aussi active sur le plan des relations internationales. Il y a eu donc une longue sédimentation historique, avec la question majeure sur la valeur ajoutée de cette Francophonie politique. C'est la démocratie, bien entendu, tout le monde sera d'accord, ainsi que sa diffusion et sa défense. Mais n'y a-t-il pas d'autres organismes plus adéquats que l'OIF ? Pour moi, la vraie valeur ajoutée de l'OIF est la culture.

La culture, c'est l'horizon du politique même si, pour certains sommets, et pas seulement ceux de la Francophonie, j'ai l'impression, comme dans les mauvais plans de dissertation, que le politique prime, puis l'économie et enfin, quand on a le temps, la culture. Non, la culture, c'est l'horizon du politique. Par exemple, un programme absolument essentiel, à savoir l'éducation de la langue française, est fragilisé par l'absence de professeurs ou leur départ à la retraite. En raison de la démographie, aidant ou n'aidant pas, les problèmes d'enseignants de et en français sont insuffisants à travers le monde. Résoudre ce problème serait un axe majeur et réellement décisif, plutôt que de traiter de questions de sécurité qui ne sont pas à la taille de la Francophonie. Il faudrait par exemple créer des centres africains ou asiatiques de formation d'enseignants de français. Parallèlement il s'agirait aussi de renforcer les bibliothèques de français à travers le monde, par exemple en inventant une sorte de dépôt légal francophone, de façon à alimenter de très grandes bibliothèques. Je vous remercie et je suis ouvert à toutes vos questions.

M. Eddy Caekelberghs – Professeur, merci pour cet exposé. J'ai une première série de questions, avant d'aborder celles qui pourraient naître dans le dialogue en ligne. Vous avez évoqué les années 1960 qui sont les années de décolonisation massive de l'ère francophone, dans la difficulté, la tension, voire la guerre. Vous avez évoqué ce que tant Charles de Gaulle que d'autres avaient envisagé. Les balbutiements de cette Francophonie ont-ils été guidés par un sens géopolitique et économique plus que culturel ? Un glissement a-t-il eu lieu à un moment donné ou la Françafrique actuelle, dans sa version politique, reste-t-elle un élément majeur ?

M. François David – Comme nous l'entendons souvent et à juste titre, l'Afrique est l'âme de la Francophonie. Si elle n'est pas seulement l'âme, elle est du moins un centre de gravité. La Francophonie sans la France est difficile à évoquer, comme d'ailleurs la Francophonie sans les pays européens francophones. L'équation France et Afrique fera toujours partie de celle de la Francophonie.

Puisque vous me demandez de faire œuvre d'histoire, revenons au départ, à la Francophonie économique des années 1960. Si Charles de Gaulle a écarté le projet de Senghor ou de Diori, c'est parce qu'il redoutait que la France soit la vache à lait d'une organisation francophone, c'est-à-dire le principal prestataire de services et le principal bailleur de fonds. C'est très net dans la pensée du président de Gaulle qui préférait les relations bilatérales entre chaque État africain et la France ainsi qu'une aide française à l'Afrique jugée et soigneusement pesée au cas par cas.

À voir l'histoire de l'ACCT – et je me repose sur des recherches très récentes d'une de mes doctorantes qui a soutenu une thèse sur le Vietnam et cette institution, fruit de lectures d'archives à Saïgon, Hanoï et en France –, il apparaît très clairement que, dans le cas asiatique, le Vietnam du Sud et, à partir de 1975 le Vietnam réuni, est avant tout intéressé par la coopération économique. En 1997, les espoirs vietnamiens se doublent aussi, pas seulement d'une relation verticale France-Indochine qui renaîtrait

subitement, mais d'une volonté de coopération triangulaire Nord-Sud et Sud-Sud. Le Vietnam a placé énormément d'espoirs dans une coopération Sud-Sud avec d'autres États, notamment africains, et cela a donné des résultats. Il faut préciser aussi que le peu d'empressement de la France, depuis la fin des années 1990, à créer une Francophonie économique, ce qui en a découragé plus d'un, pas seulement en Indochine.

Mme Catherine Toner – Monsieur David, pourquoi encore enseigner le français ? Je voudrais évoquer Thierry Verdel, directeur de l'Université Senghor à Alexandrie : « *Le français est probablement plus que les autres langues une langue porteuse de valeurs universelles.* » C'est ce qui sous-tend finalement toute l'action de la Francophonie.

M. François David – Oui, bien sûr, il faut le faire, en sachant que nous ne sommes pas dans un manichéisme anti-anglais. Les changements peuvent arriver très vite. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'anglais est devenu la langue officielle du Rwanda. D'autres États de la région pourraient en faire de même un jour ou l'autre (la RDC en tête). Par ailleurs, j'observe que, de plus en plus, les postulants à des recrutements universitaires en France doivent être aptes à donner cours en anglais. Nous sommes donc dans une situation extrêmement fragile. Il faut y être vigilant, et ce, sur tous les continents.

Par exemple l'Association mondiale de sciences politiques est bilingue. Donc, en principe, tout se déroule en anglais, ou en français, ou en français et en anglais. Je suis quand même surpris de voir des francophones, y compris des Français et des Québécois, qui profitent de ses réunions pour parler en anglais. Forcément, la question à se poser est : à quoi bon que mes enfants ou mes petits-enfants apprennent le français si les Français aussi se mettent à l'anglais ? J'ai donné une conférence à Budapest pour laquelle on m'a obligé à parler en anglais. J'ai après découvert que 60 % des personnes présentes parlaient le français. Les Hongrois présents auront dû dire à leurs enfants et petits-enfants : « *Faites de l'anglais. N'apprenez plus le français puisque même les Français parlent en anglais !* »

Présentation par M. Tanguy de Wilde d'Estmael, professeur à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe de l'UCL et professeur invité au Collège d'Europe

Mme Catherine Toner – Nous poursuivrons avec la place de la Belgique et de Wallonie-Bruxelles dans la Francophonie internationale. Quels rôles ? Quelles évolutions ? Mais aussi quels défis ? Pour en discuter, nous accueillons Tanguy de Wilde d'Estmael, professeur à l'Institut de sciences politiques de l'UCLouvain et professeur au Collège d'Europe.

M. Tanguy de Wilde d'Estmael – Je porterai un double regard sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Belgique par rapport à la Francophonie internationale : d'une part, un regard académique d'analyste des relations internationales sur le développement singulier d'un nouveau pan de la politique étrangère, à savoir l'action

d'une entité nouvelle par rapport à une Francophonie qui se structure, et, d'autre part, un regard de bénéficiaire de certains programmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ou de WBI qui sont liés à la Francophonie et qui ont structuré ma vision de l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à cette dernière. En ce lieu et en cette date, je dédie mon intervention à la mémoire de Geoffrey Dieudonné, agent parlementaire de cette Assemblée et victime du terrorisme au Mali.

En ce qui concerne le premier regard, le nouvel acteur politique qu'est la Fédération Wallonie-Bruxelles, communauté culturelle de langue française à l'origine, est parti à la conquête de ses compétences en interne et au niveau international selon la logique fonctionnelle *in foro interno, in foro externo*. Quand une entité nouvelle apparaît, cette logique de gestion de ses compétences internes au niveau international est plus difficile à développer dans un fédéralisme centrifuge à cause du risque de dysfonctionnement lié au fait que cette entité nouvelle n'est pas reconnue sur la scène internationale. Pour la Communauté française à l'époque, la Francophonie représentait une opportunité et un espace naturel de déploiement en raison de ses compétences : la langue, la culture, plus tard l'éducation, l'enseignement. A priori, il y avait peu de risques de friction potentielle avec l'État fédéral, même si tout nouveau pouvoir doit se frotter au pouvoir existant.

L'autre chance est que la Francophonie s'est structurée au même moment, c'est-à-dire à partir de 1970. Au départ, il n'y a pas d'OIF, mais bien l'ACCT et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. C'est une chance pour la Communauté française, car cela donne du temps au temps pour qu'elle vienne prendre sa place et même parfois l'arracher. Pour l'essentiel, en y jetant un regard externe, ce processus est acquis. L'histoire politico-institutionnelle nous dit qu'en interne, la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'acteur belge de la Francophonie par excellence, celui qui agit et celui qui finance. Évidemment, lors des sommets de la Francophonie, la Belgique est aussi présente en tant qu'acteur protocolaire.

La Communauté française a vu l'inextricable difficulté pour l'extérieur de comprendre les nuances d'une entité fédérée qui n'a pas de ressort territorial exclusif. La Fédération Wallonie-Bruxelles est un regroupement de personnes francophones. Elle agit à Bruxelles, mais pas exclusivement. Elle agit en Wallonie, mais pas exclusivement, et ce, en raison de la Communauté flamande, d'un côté, et de la Communauté germanophone, de l'autre. Il a fallu du temps, mais là aussi, WBI est reconnu dans la sphère de la Francophonie. Mme Delcomminette en parlera certainement mieux que moi, mais cette entité qu'est la Communauté française a enregistré une certaine réussite : avoir fait au niveau administratif et au niveau externe ce qu'on n'a pas réussi à faire au niveau politique et au niveau interne, c'est-à-dire une forme de fusion. Le Commissariat général aux relations internationales (CGRI) de la Communauté française et la Direction générale des relations extérieures de la Région wallonne sont devenus WBI. On a fait montre d'une sorte de pragmatisme et il existe un éthos francophone à l'international qui est singulier. Cette manière de procéder n'a pas pu se faire, pour différentes raisons, au niveau interne.

Dans le domaine de la Francophonie, l'existence de WBI représente deux atouts et un risque. Le premier véritable atout réside dans la simplification de label pour les partenaires. Le deuxième atout est que la présence culturelle peut mener à la présence économique et commerciale. Inversement, le risque existe que le culturel s'oppose à l'économique et que la propagation de l'influence non matérielle de la culture, en l'occurrence la langue, s'oppose à la rentabilité d'une présence économique. Nous pourrions le constater dans l'évolution de certaines délégations générales à l'étranger.

Existe-t-il encore des points polémiques sur ces aspects institutionnels ? J'en vois quelques-uns, peut-être pas polémiques, mais que je pourrais qualifier à tout le moins de difficiles.

Aujourd'hui, la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont membres de l'OIF, mais, curieusement, aucun sommet de la Francophonie n'a eu lieu en Belgique. Pourquoi ? Poser la question est peut-être y répondre : organiser le sommet est possible, mais avec quel financement et quelles retombées ? Je laisse les membres politiques de cette Assemblée nous répondre par la suite. J'ai toutefois l'impression que, seule, la Communauté française n'a pas les moyens d'organiser un tel sommet. Il faudrait, par conséquent, un apport de l'État fédéral qui créerait vraisemblablement des oppositions à ce niveau-là. Néanmoins, dans ce cadre précis, je note un paradoxe : critiqués, des Premiers ministres néerlandophones ont participé, à ce titre, aux sommets de la Francophonie. Si le Premier ministre francophone Charles Michel s'est rendu à Madagascar, il est regrettable que M. Di Rupo qui l'a précédé dans cette fonction n'ait pas fait de même à Kinshasa en 2012. Le contexte des élections communales à ce moment-là l'en a empêché, et il avait promis un voyage plus global en Afrique qui n'eut jamais lieu.

Une autre petite polémique subsiste : sur le site de l'OIF et dans sa présentation de la Belgique, on parle de 7 à 8 millions de francophones. D'après les calculs de l'OIF, la donnée est juste, car il n'est pas précisé que le français est leur langue maternelle. Ce nombre évoqué est, en réalité, celui des personnes en Belgique capables de communiquer en français, au grand dam de certains partis extrémistes flamands.

Je voudrais porter dans un second temps un regard sur les défis que WBI doit relever, qui sont les défis de l'OIF même. Comment répondre aux défis de la francophonie internationale en tant que Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Le premier défi est le gigantisme ou le risque de gigantisme. C'est le syndrome de l'albatros de Baudelaire, dont les ailes de géant l'empêcheraient de marcher. On parle de 88 États. Très opportunément, il a été rappelé tout à l'heure que 32 États avaient comme langue officielle le français. Or, dans l'OIF, il y a 54 États membres, 7 États associés et 27 États observateurs. N'y a-t-il pas là un risque de dilution ? Cela a été mis en exergue depuis longtemps. Faut-il dans les programmes privilégier les 32 États qui ont pour langue officielle le français ? Peut-être ! C'est une possibilité ! En tout cas, la

Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient militer activement pour faire entrer dans l'OIF un État authentiquement francophone : l'Algérie. La Belgique est certainement mieux placée que la France pour ce faire. Ce serait une première audace. Une deuxième audace serait d'associer l'État d'Israël où vivent 200 000 locuteurs francophones avérés. C'est peut-être une action possible pour WBI.

Quand je parlais de gigantisme, je ne parlais pas seulement des membres, mais aussi de l'extension des sujets. La Francophonie, c'est d'abord la langue, la culture, l'éducation. Ces sujets sont abordés et ils doivent l'être. Il faut y adjoindre la société de l'information, le numérique, la diversité culturelle et, bien sûr, le dialogue Nord-Sud. Faut-il aborder des thèmes plus politiques comme l'organisation des élections, la démocratisation, la résolution des conflits ? Ces thèmes sont éminemment intéressants, mais sont certainement mieux gérés au niveau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe ou de l'Union africaine. En fait, le socle culturel, éducatif, de formation peut avoir un impact politique.

Abdou Diouf, dans sa préface du livre de Roger Dehaybe, soulève un élément avancé par l'auteur : dans un pays essentiellement analphabète, l'OIF doit-elle aider à l'organisation des élections – qui, aussi démocratiques soient-elles, se résument parfois à une compétition de t-shirts entre les différents candidats – ou bien doit-elle davantage se concentrer sur l'éducation pour diminuer le taux d'analphabétisme ? Poser la question, c'est presque y répondre.

J'aimerais donner quelques exemples de projets éducatifs auxquels j'ai participé et qui peuvent avoir des implications politiques. Il y a quelques années, nous nous demandions s'il fallait maintenir des liens avec la Tunisie de Zine el-Abidine Ben Ali, État autoritaire avec certes une totale liberté économique et un statut pour la femme enviable à cette époque dans les pays arabes, mais aussi sans liberté d'opinion et de presse. La situation en Tunisie était ambiguë. Finalement, après concertation avec la déléguée générale de WBI à Tunis, nous avons décidé d'y aller pour un projet de formation de diplomates et des contacts avec les universités. Nous avons eu le bonheur de voir, en 2011, que les personnes avec qui nous avons été en contact étaient devenues, pour les uns, rédacteurs de la nouvelle Constitution, pour un autre, ministre. Nous nous sommes dit que nous avons sans doute bien fait d'aller à Tunis. Donc, en nous concentrant sur le socle des compétences de la Communauté française, nous pouvons aussi à terme mener une action politique.

Autre exemple, encore un peu plus délicat : devons-nous continuer à coopérer avec la Hongrie malgré les dérives du régime de Viktor Orban ? Nous avons un programme d'études européennes et internationales en langue française à Szeged avec une université belge, une université française et l'Université Senghor d'Alexandrie. Nous nous sommes toutefois finalement rendu compte que ce programme avait surtout pour objectif d'assurer un dernier poumon francophone au cœur de l'Europe centrale,

pas seulement pour les Hongrois, mais aussi pour les Serbes, les Roumains, les Moldaves et même les Macédoniens du Nord, et qu'il avait en plus un grand succès en Afrique subsaharienne. Nous faisons donc en quelque sorte coup double en ayant un projet de formation qui maintienne la Francophonie au cœur de l'Europe centrale et qui attire les futures élites du sud du Sahara. Cela peut être le cas aussi lors de projets de formation de parlementaires avec l'APF au départ, menant par la suite à des enseignements à distance structurés.

Pour conclure et faire référence aux travaux de ma collègue Françoise Massart-Piérard qui a beaucoup étudié la Francophonie comme un régime international, un espace territorial ou une institution, une des premières actions des États ou de WBI est de mieux faire connaître la Francophonie et ses structures : l'OIF. Nous avons cité le premier secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali qui, dans ses mémoires, se plaint aussi que les institutions sont peu connues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace francophone. On peut se souvenir d'un commentaire de l'« *International Herald Tribune* » qui, pour décrire un sommet de la Francophonie, parlait d'un sommet de la France et ses alliés, en passant au bleu toute la dimension multilatérale de coopération Nord-Sud qu'il y a dans la Francophonie.

Dès lors, il faut davantage mettre en exergue cet archipel métissé qu'est la Francophonie qui peut se déployer sur cinq continents, un espace de réseaux interactifs et des réalisations, par exemple le Réseau francophone numérique (RFN) dont le délégué général et le siège sont ici à Bruxelles, à la Bibliothèque royale de Belgique, et qui s'attelle à numériser toute une série de travaux anthropologiques, géographiques ou autres menés par les pays francophones en Afrique pendant des années et à les rendre accessibles aux populations africaines elles-mêmes. C'est un beau projet moderne, une diffusion de la connaissance, une valorisation du patrimoine documentaire dans un esprit tout à fait postcolonial, une synergie qui se fait entre une trentaine de bibliothèques et des universités au profit du Sud.

Enfin, la Francophonie est aussi une communauté imaginaire qui permet de voir le monde différemment, qui prône la diversité culturelle et linguistique. Certains ont qualifié le français de langue du non-alignement, mais il ne faut pas y voir un réflexe défensif. Néanmoins, il a sans doute un beau potentiel pour éviter l'uniformisation et la mondialisation, et se préparer à la croissance démographique indéniable du continent africain.

M. Eddy Caekelberghs – Merci, Monsieur de Wilde d'Estmael. Avant d'entamer une autre conversation, je voudrais relayer l'une ou l'autre question apparue dans la fenêtre de discussion du webinaire. Il existe une partie visible et connue, comme les contrôles d'élections. Nous nous déplaçons au côté de nombreuses autres institutions et nous nous félicitons par communiqué de la bonne tenue du processus électoral.

Pour faire écho à l'article de presse que vous avez cité concernant le sommet de la France et de ses alliés, la Francophonie est-elle perçue comme un alibi pour certains acteurs ? Elle leur offrirait en quelque sorte la possibilité de s'adosser à un grand frère, qu'il s'agisse de la France ou d'un autre pays francophone. Au contraire, est-elle plus considérée comme une instance utilitaire ? Par exemple, en Belgique, la Francophonie nous sert-elle pour affirmer notre appartenance à un plus grand ensemble en partant du principe que 60 % de nos compatriotes ne font pas partie de cet héritage culturel ? Concrètement, est-ce que la Francophonie est plus utilitaire qu'elle n'est généreuse ? Manifestement, vous exprimez un regret puisque l'OIF n'a pas promu cette grande patrie de la langue qu'évoquait Albert Camus.

M. Tanguy de Wilde d'Estmael – La Francophonie peut effectivement être utilisée de manière assez utilitaire. Par exemple, le Canada a changé son fusil d'épaule parce qu'il a vu dans les pays francophones d'Afrique des marchés à conquérir.

Est-ce que la Francophonie peut être un alibi ? Lorsque l'on parle de démocratisation, on dit souvent qu'il ne faut pas trop critiquer les pays francophones parce qu'ils sont francophones. J'aimerais vous répéter ce que j'ai essayé de vous dire, à savoir que la meilleure coopération à avoir avec les pays africains est, par exemple, de veiller à lutter avec des associations contre les mariages précoces. En effet, ceux-ci diminuent la durée de l'éducation des jeunes filles. En favorisant l'éducation, on favorise un comportement électoral éclairé et pluraliste.

Roger Dehaybe a dit un jour que la Francophonie, pour être ambitieuse, devait être modeste. Elle doit être ambitieuse dans ses objectifs, mais modeste dans le choix de ses objectifs.

M. Eddy Caekelberghs – Nous y reviendrons sans doute dans les échanges avec les intervenants politiques, mais un constat peut tout de même paraître paradoxal. À l'heure même où le représentant de la langue anglaise, le Royaume-Uni, par le fait du Brexit, quitte l'espace de l'Union européenne, force est de constater que l'anglais reste la langue prédominante dans l'enceinte même des institutions européennes, voire l'unique langue utilisée lors des négociations ou dans certains documents de base. Par exemple, pour certains dossiers très complexes comme la taxonomie, les textes n'existent qu'en anglais. Est-ce étonnant ou non ? Est-ce un aveu de faiblesse des francophones ?

M. Tanguy de Wilde d'Estmael – Effectivement, la Commission européenne a été structurée au départ avec un esprit d'administration française. Au milieu des années 1980, entre 45 % et 55 % des textes produits par la Commission étaient donc rédigés en français, contre 3 % aujourd'hui. L'évolution n'est donc pas simplement administrative, mais aussi liée à l'élargissement. Quand nous sommes passés de 12 à 15 membres, nous avons déjà observé un basculement. De 15 à 25 ou 27, le changement devient irrémédiable. Du côté des francophones de Belgique, certains séminaires ont

été organisés pour permettre aux diplomates des pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré en 2004 d'au moins comprendre le français et pour assurer que cette langue soit utilisée dans le cadre des institutions européennes. Je ne vois pas très bien ce que nous pourrions faire de plus, si ce n'est nous cramponner à un réflexe défensif. Les lieux d'apprentissage du français faciliteront les interactions dans le cadre des institutions européennes.

Mme Catherine Toner. – Sur la messagerie de la visioconférence, Leila nous propose une réflexion : « *L'histoire de la Francophonie est glorieuse. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour qu'elle retrouve sa place rayonnante sur la scène internationale dans le domaine scientifique ?* » Monsieur de Wilde d'Estmael, des initiatives existent-elles ?

M. Tanguy de Wilde d'Estmael – C'est un des objectifs de la Francophonie. Il faut être moderne. La numérisation, l'accès à toutes les bibliothèques, les projets cités antérieurement constituent le véritable avenir de la Francophonie. La Francophonie sera glorieuse grâce à l'Afrique.

Présentation par Mme Pascale Delcomminette, administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Mme Catherine Toner. – Nous entendons à présent Mme Delcomminette.

Mme Pascale Delcomminette – Évoquer la Francophonie, c'est penser à notre idiome de référence. La langue constitue en effet le point d'ancrage de l'identité de chacun. L'identité d'un peuple ou d'une communauté se définit comme étant la somme de complexités singulières, évolutives et profondément liées à l'histoire. La langue française jouit d'une représentation positive dans l'imaginaire de beaucoup de peuples. Indépendamment de tout phénomène de colonisation, le français fut longtemps considéré comme étant la langue des arts et des lettres. Ce crédit éthique est lié aux valeurs de liberté, d'égalité, d'ouverture, de tolérance, de justice et de démocratie que le français porte.

La langue française peut être délibérément choisie comme lien vers le monde, outil de communication utile ou langue d'opportunité. Elle n'a donc pas joué le même rôle et eu le même impact sur les différentes communautés qui la pratiquent. Pour ce qui est de la Belgique, entre la première Constitution de 1831 et les révisions constitutionnelles successives qui ont conduit la Belgique unitaire vers un État fédéral, le statut des langues belges a radicalement changé, et ce, à l'aune des mutations institutionnelles. La réforme constitutionnelle, fondatrice de cette mutation progressive de la Belgique, survient en 1970, comme la Conférence de Niamey, acte fondateur de l'OIF. Progressivement, la Fédération Wallonie-Bruxelles a confirmé sa nouvelle identité institutionnelle et culturelle ; elle s'est trouvée de nouvelles solidarités et de nouveaux liens vers le monde en mettant un patrimoine culturel spécifique et un savoir-faire

en langue française au service de ses relations avec, notamment, l'ensemble de ses partenaires prioritaires du Sud.

L'appartenance à la Francophonie offre avant tout un vecteur naturel d'expressions multiformes aux francophones de Wallonie et de Bruxelles tel que l'a encore remarquablement illustré le spectacle virtuel « *L'Appel d'air* » auquel la représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne ainsi que WBI ont eu l'occasion et le plaisir de convier chacun en célébration de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars 2021.

Notre attachement de tous les instants à la Francophonie participe également à d'autres motivations. C'est au regard de sa spécificité propre au sein de l'État fédéral belge, mais aussi de sa sensibilité conséquente par rapport à la vulnérabilité des pays du Sud que la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait de la défense de la diversité culturelle un de ses combats de la première heure. Même si je ne doute pas de sa détermination, la Fédération n'aurait pas raisonnablement pu ambitionner de porter, à elle seule, cette revendication légitime au sein de la communauté internationale, sinon en parvenant à mobiliser au moins une partie de celle-ci dans un environnement favorable. C'est précisément l'OIF qui lui a offert cette opportunité, ce qui a débouché sur la signature de la convention internationale de 2005.

Dans le même ordre d'idées – mais sur le plan strictement linguistique cette fois –, l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur de l'usage de la langue française dans les instances internationales, avant tout au sein des institutions européennes, bénéficie de l'effet amplificateur des initiatives de l'OIF.

C'est bien entendu par la langue que la Fédération Wallonie-Bruxelles se définit d'abord. Elle est l'ambassadrice de nos réalités culturelles. Au-delà de la dimension morale et culturelle, la Fédération, incarne aussi une volonté commune d'action. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de nombreux projets visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la consolidation de l'état de droit et des droits de l'Homme ou encore, entre autres, la coopération économique au travers des huit institutions de la Francophonie. En effet, l'ambition générique de promotion du français n'est pas incompatible avec celle de contribuer à relever les défis multiples qui se posent aux membres de la Francophonie pour le 21^e siècle. Cette double ambition est d'ailleurs un vecteur de communication nécessaire, comme le soulignait le professeur Tanguy de Wilde d'Estmael. C'est certainement eu égard à cette amplification du dessein francophone que tant d'États et de gouvernements dont le français n'est ni la langue officielle, ni la langue nationale, ni la langue de travail, ont progressivement rejoint l'OIF, au point de représenter désormais nettement plus de la moitié de ces 88 États et gouvernements membres.

Les objectifs stratégiques dévolus à notre action extérieure s'articulent autour de notre contribution à l'internationalisation de nos valeurs et de nos acteurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions quotidiennes d'existence de populations du Sud à travers les objectifs de développement durable (ODD). Les ODD parlent d'autant plus à notre communauté francophone que l'OIF est l'organisation intercontinentale qui compte en son sein la plus grande proportion de membres relevant des pays les moins avancés. Cette proportion est même plus élevée que celle au sein de l'ONU. Il est donc évident que les principes cardinaux des ODD, la légitimité et la générosité, conditionnent naturellement la mobilisation de notre communauté dans son vaste dessein de solidarité.

En effet, la composition de la famille francophone renforce, si besoin en était, la légitimité de tous les défis que sont les ODD, dans la mesure où ces défis résonnent de manière plus aiguë encore au sein des pays les plus vulnérables de notre planète. En parallèle, la singularité de la composition de notre famille francophone ne nous permet pas l'ambition d'apporter une réponse substantielle au niveau des ressources matérielles nécessaires à la mise en œuvre des ODD et de répondre aux besoins de la Francophonie. Si nous croisons les hypothèses basses et hautes des experts, les besoins à mobiliser chaque année au niveau mondial représentent 50 000 fois le budget annuel de l'OIF.

Face à la légitimité renforcée des ODD au sein de l'espace francophone, d'une part, et de la modicité des moyens matériels de cet espace, d'autre part, notre réponse à ce défi gigantesque doit être qualitative plutôt que quantitative. C'est loin d'être une ambition par défaut. L'option qualitative peut, en effet, se prévaloir d'un avantage comparatif qu'il est difficile de dénier à la Francophonie, à savoir une expérience et une expertise déjà aussi dense qu'originale dans de nombreux champs d'actions ciblées par les ODD. Bien plus que par la force du nombre, cette solidarité active et concrète que nous puisons aux richesses de notre diversité constitue le meilleur gage de notre capacité à relever les défis de ce siècle.

Au regard de tout cela, nous retrouvons une autre pierre de touche de la stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie à l'international. En effet, traquant tout effet de levier amplificateur de leur mobilisation en faveur des pays partenaires, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie recherchent systématiquement les complémentarités et synergies possibles entre les compétences qui leur sont dévolues. Ce principe d'action caractérise tant les relations bilatérales que celles au travers des huit institutions de la Francophonie. Coalisant leurs moyens avec quelque 16 millions d'euros, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie constituent conjointement, en termes absolus, le troisième bailleur de fonds de l'ensemble des huit institutions de la Francophonie et, de loin, le premier au prorata du nombre de belges francophones. Néanmoins, afin de maximiser l'impact de cet effort déjà substantiel, les entités fédérées visent la cohérence, fédérant ainsi leurs champs de compétences respectifs ainsi que celui des différentes institutions de la Francophonie.

Citons la thématique de l'éducation et de la formation où nos entités sont présentes en amont, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au secrétariat général de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) ainsi qu'au programme intitulé « *Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres* » (IFADEM) de l'OIF, jusque tout en aval avec l'octroi de 48 bourses d'excellence annuelles de spécialisation à des jeunes cadres majoritairement féminins (70 %) d'Afrique et d'Haïti au sein de l'Université Senghor d'Alexandrie. En outre, La Fédération Wallonie-Bruxelles accorde une trentaine de bourses annuelles en faveur d'étudiants d'Europe centrale et orientale qui se spécialisent au sein de l'École supérieure de la francophonie pour l'administration et le management (ESFAM) organisée par l'AUF à Sofia.

Citons également l'appui de la Wallonie au niveau de la formation professionnelle et technique par la mise à disposition d'un expert senior auprès de l'institut de la Francophonie pour l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF) à Dakar ainsi que la mise à disposition d'une conseillère auprès de l'Unité en sciences de l'éducation au sein de l'OIF à Paris par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En fédérant leurs compétences, mais aussi celles de quatre des huit institutions de la Charte, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie offrent un appui qui couvre l'ensemble du spectre.

Pour évoquer un autre champ, la Wallonie soutient des projets de dynamisation de l'économie locale, de l'Association internationale des maires de la Francophonie (AIMF), de même que la création annuelle de dizaines de microentreprises par des jeunes originaires d'Afrique à travers le Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (PPEJ) de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES). Elle soutient aussi le Réseau francophone de l'innovation (FINOV) mis sur pied par l'OIF. De son côté, en appui au FINOV, la Fédération Wallonie-Bruxelles a, en 2020, soutenu l'élaboration d'un livre blanc de la valorisation relatif à la diffusion des informations en matière de transfert de la recherche appliquée vers le secteur privé, en collaboration avec l'AUF.

À nouveau, en fédérant leurs compétences autour de celles de quatre des huit institutions de la Francophonie, les entités fédérées offrent vraiment un appui à large spectre à la réalisation de la stratégie économique de la Francophonie.

En ce lieu où se dit l'état de droit et où s'exprime la démocratie active, je citerai en dernier exemple les cycles de formation au travail parlementaire conçus et organisés par l'Université Senghor et l'APF. Au-delà de l'appui que fournissent à la fois la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie à ce projet fondamentalement constitutif de l'État de droit, je rappellerai que c'est à la suite d'une démarche conjointe des ministres-présidents respectifs que, en hommage à Geoffrey Dieudonné, assassiné en novembre 2015 à Bamako, ces deux institutions ont accepté d'en modifier le libellé en « *diplôme*

universitaire en administration et organisation du travail parlementaire, formation Geoffrey Dieudonné ». À ce jour, ce sont plus de 300 fonctionnaires parlementaires de plus d'une dizaine de pays d'Afrique et d'Asie qui sont titulaires de cette certification baptisée au nom de notre compatriote.

C'est donc en appuyant l'adaptation permanente des dispositifs de formation, la capacité d'entreprendre et d'innover des femmes et des hommes, le déploiement économique et la numérisation comme vecteur de diffusion des connaissances et facilitateur d'innovation que nous aiderons valablement la future génération à assurer la durabilité de l'offre de développement. C'est certainement aussi en soutenant l'état de droit, la gouvernance aux droits humains, mais aussi le développement culturel que nous contribuerons valablement à ce que les citoyens de cet espace expriment leur génie au profit du développement dans la diversité, la liberté et la tolérance.

Échanges

M. Eddy Caekelberghs – Le site officiel de WBI mentionne que « *les délégations générales Wallonie-Bruxelles ont un statut diplomatique et sont chargées de la représentation institutionnelle des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la [Commission communautaire française]* ». Expliquer la gestion et structure institutionnelle belge dans différents pays de la planète doit demander du temps aux délégués généraux.

Madame Delcominette, certains postes sont-ils plus stratégiques que d'autres ? La représentation extérieure du pays et celle de WBI collaborent-elles partout ? Est-ce plus difficile dans certains pays ? À Kinshasa, par exemple, notre délégué général rencontre-t-il forcément l'ambition du représentant du ministre des Affaires étrangères de la Belgique qu'est notre ambassadeur ?

Mme Pascale Delcominette – C'est à géométrie variable. Notre représentation internationale s'inscrit toujours dans la loyauté fédérale, avec des inflexions particulières dans le cadre de nos compétences qui, donc, nous permettent souvent d'avoir une approche de « diplomatie douce ». Notre dialogue est complémentaire à celui de l'État fédéral qui, dans certains pays, est plus ferme à certains moments de leur histoire. Nous nous inscrivons dans une démarche positive et complémentaire que nous poursuivons en bonne intelligence avec l'État fédéral. Le fédéral compte aussi sur nous pour adopter une approche de diplomatie douce et de dialogue interculturel.

Nous avons aussi la chance de disposer de réseaux sectoriels d'agents de liaison académiques, culturels et scientifiques qui nous permettent d'établir un lien avec les opérateurs de ces pays. Parfois, quand nous voulons limiter une connexion diplomatique, comme en Pologne où des décisions ont été prises récemment par les

deux gouvernements, nos réseaux sectoriels nous permettent de garder le lien avec les personnes qui ont besoin d'un soutien dans des pays où l'état de droit est mis à mal.

M. Eddy Caekelberghs – Je salue d'ailleurs le travail de certains délégués qui ne manquent pas d'approcher le journaliste que je suis pour promouvoir les opérateurs culturels de la Francophonie. C'est le cas, par exemple, de notre délégué général au Maroc qui me contacte régulièrement pour que je fasse la promotion de certains auteurs marocains. Or, je vois combien c'est difficile. Il y a fort peu d'écho en Belgique, la Foire du livre de Bruxelles réserve en général très peu d'espace aux auteurs de la francophonie si leurs maisons d'édition elles-mêmes ne le font pas. N'y a-t-il pas là un effort de sensibilisation à faire ici, pour que les acteurs culturels acceptent plus volontiers de promouvoir le travail effectué par nos délégués ?

Mme Pascale Delcomminette – Nous devons en effet sensibiliser davantage nos opérateurs en Belgique sur la nécessité d'être dans une relation gagnant-gagnant avec nos partenaires étrangers. La promotion de nos auteurs, de notre culture, de nos opérateurs doit s'accompagner d'une réception positive de nos partenaires. C'est l'objectif que nous visons à travers nos délégués et nos réseaux. Nous l'avons notamment fait dans le cadre du spectacle virtuel « *L'Appel d'air* », en valorisant plusieurs acteurs culturels dans des secteurs très diversifiés de l'ensemble francophone, précisément pour sensibiliser tout l'espace de la francophonie, dont le nôtre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Catherine Tonero – Je vous propose, à l'issue de ce premier panel, de donner la parole à Mme Fatou Isidora Mara Niang, représentante de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

Mme Fatou Isidora Mania Niang – Je participe avec un vif plaisir à ce webinaire représentant une contribution remarquable du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la célébration de la Journée internationale de la Francophonie du samedi 20 mars. J'ai vivement apprécié les propos et commentaires des orateurs du premier panel.

Dans un des propos du professeur David, j'ai relevé une volonté de cantonner la Francophonie autour des questions de la culture et de l'éducation sans lui reconnaître le droit qu'elle s'est légitimement appropriée de gérer les questions de paix, de sécurité et de démocratie. Il est clairement établi que le développement ne peut pas faire l'économie d'un contexte de paix et de sécurité. Dotée d'une sensibilité linguistique, la Francophonie dispose d'un socle et d'une légitimité tout à fait naturelle pour approcher des pays africains, en particulier au sud du Sahel, qui ont besoin d'un apport de paix et de sécurité pour créer un contexte favorable au développement de l'éducation et de la culture. J'invite le professeur à revenir sur sa position sur l'ouverture de la Francophonie. Pour ma part, les piliers de l'OIF sont très

clairs : l'éducation, la langue, la promotion de la diversité culturelle, mais également l'état de droit, la paix, la sécurité et la gouvernance démocratique.

Je voudrais rebondir sur un deuxième propos tenu par le professeur David. Je pose la question de savoir si l'évolution historique et institutionnelle de l'OIF n'est pas déterminée par la stature du secrétaire général de l'OIF. En s'arrêtant un moment sur le mandat dans ce rôle du président Abdou Diouf, le professeur David a souligné que le mandat politique a été renforcé concomitamment. J'aurais apprécié que le professeur aborde des mandats plus contemporains qui ont suivi celui du président Diouf. Est-ce que l'expérience, le vécu et la carrure du secrétaire général sont prépondérants pour imprimer une certaine évolution à l'OIF ?

M. Eddy Caekelberghs – Monsieur David, pouvez-vous procéder, à l'instant même, à une analyse plus contemporaine ?

M. François David – Je souscris à vos propos, Madame : ce sont bien les hommes et les femmes qui font l'histoire. Je suis réservé en ce qui concerne le cas de Boutros Boutros-Ghali. Il n'est pas en cause, mais il était très amer lorsqu'il a quitté l'ONU ; il aurait voulu faire un deuxième mandat. Dans la Charte de la Francophonie de 1997, je retrouve un accent porté trop fortement sur les questions institutionnelles au sein de l'espace francophone. Il s'agit de l'ADN de la Francophonie politique. J'exprime là mon point de vue et je reste bien sûr sensible à toute thèse ou antithèse. Mais il me semble très clair que Boutros Boutros-Ghali a voulu faire à l'OIF ce qu'il n'a pas pu faire à l'ONU. Pour ce qui est d'Abdou Diouf, je me demande s'il n'a pas transformé l'OIF en fondation présidentielle et s'il ne l'a pas conçue comme une après-présidence du Sénégal, avec une posture d'homme sage de l'Afrique. En effet, ce sont les rapports humains et l'immense carnet d'adresses dont il disposait qui lui ont permis de mener une politique de médiation et de facilitation.

Concernant les mandats plus récents, nous sommes entre prises de position politique et scientifique. Je préfère ne pas m'exprimer sur le mandat de Mme Michaëlle Jean, pour éviter certains impairs. En ce qui concerne Mme Mushikiwabo, j'ai été très sensible à ses prises de position. Elle semble tout de même dire que l'OIF doit agir là où elle est utile et doit éviter les sujets qui fâchent.

La diplomatie consiste bien à parler à tout le monde. Il existe d'autres forums où il est plus utile et plus efficace de traiter les questions de sécurité où l'OIF n'a pas la taille critique. S'occuper des questions de démocratie, c'est une bonne chose, sauf si c'est pour engendrer des disputes ou prendre des positions hypocrites. Il suffit d'observer le statut de la majorité des États membres de la Francophonie ; combien sont réellement des démocraties ? Ou nous sommes hypocrites, ou nous prenons des positions promptes à créer des différends entre nous en oubliant le *casus foederis* de l'OIF qui devrait être la culture, la langue et l'éducation.

Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il est essentiel que des diplomates francophones s'adressent à d'autres diplomates ou hommes d'État francophones. Je vous renvoie à l'immense ouvrage de l'ambassadeur Jean-Pierre Vettovaglia sur la médiation et la facilitation dans l'espace francophone. Il est certain qu'un diplomate francophone africain a plus de chance qu'un émissaire anglophone de l'ONU de convaincre d'autres diplomates africains francophones et de trouver une solution à une crise.

Mme Catherine Toner – Madame Niang, l'Afrique concentre les plus grands besoins de développement. Elle représente aujourd'hui environ la moitié des francophones dans le monde. L'OIF estime que l'Afrique pourrait rassembler près de 85 % des francophones en 2050. L'avenir de la Francophonie passe-t-il surtout par l'Afrique ?

Mme Fatou Isidora Mania Niang – Compte tenu de l'évolution démographique attendue en Afrique, c'est une évidence. Mais l'intérêt que présente l'Afrique se trouve surtout au niveau linguistique. La Francophonie ne peut pas adopter une démarche exclusive des autres langues. La démarche doit être inclusive. En Afrique, toute personne a au moins une langue maternelle autre que le français ou a pour langue maternelle le français et vit dans un environnement multilingue. Nous nous dirigeons vers un avenir pluriculturel, de diversité et porté par les jeunes, que l'OIF s'approprie complètement.

PANEL N° 2 :

DIMENSIONS ET ENJEUX DE LA FRANCOPHONIE

Mme Catherine Toner – Nous aborderons quatre thèmes à l'issue desquels vous pourrez poser toutes vos questions sur la diplomatie parlementaire, le multilatéralisme, l'enseignement et les médias.

Tout d'abord, que recouvre la notion de diplomatie parlementaire ? Comment se concrétise-t-elle dans le cadre de la Francophonie ? Quels en sont les résultats, les limites et les défis ? Nous en parlerons avec trois représentants de l'APF. Depuis le Bénin, Mme Sedami Medegan Fagla, députée du Bénin et vice-présidente de la commission des Affaires parlementaires de l'APF, nous fait l'honneur de sa présence. Nous entendrons aussi deux acteurs belges francophones chevronnés en Francophonie parlementaire : MM. Jean-Paul Wahl, vice-président international de l'APF et Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe à l'APF.

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Intervention de Mme Sedami Medegan Fagla, députée du Bénin et vice-présidente de la commission des Affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Mme Catherine Toner – Tout d'abord, accueillons Mme Sedami Medegan Fagla qui va nous parler des contours géographiques et institutionnels de l'APF.

Mme Sedami Medegan Fagla – Je suis heureuse de participer et de contribuer au webinaire de ce matin. J'ai appris beaucoup lors des discussions du premier panel. La diplomatie parlementaire s'exprime aujourd'hui à travers les assemblées interparlementaires. Celles-ci, notamment l'APF pour ce qui concerne la Francophonie, sont aujourd'hui des moteurs puissants, des véhicules des « relations multilatérales », permettant aux parlementaires de nourrir les discussions entre eux et d'exercer une certaine forme de diplomatie complémentaire à la diplomatie institutionnelle classique des gouvernements.

Dans le cadre de ses missions de gardienne de la démocratie, l'APF a mené une série d'actions fructueuses dans plusieurs pays membres. Par exemple, après les élections législatives béninoises, nous avons connu une situation un peu difficile et l'intervention de l'APF a permis de nouer des dialogues avec les différents interlocuteurs. L'APF a également joué un rôle dans la libération d'Alpha Condé en Guinée et dans le conflit en Côte d'Ivoire. De même, une mission sera envoyée au Mali. L'APF mène aussi des missions d'observation un peu avant et pendant les élections. Aujourd'hui, les États membres acceptent une certaine dévolution de leur souveraineté et une certaine ingérence dans leurs affaires ; c'est assez impressionnant.

Les assemblées interparlementaires sont les véhicules d'une certaine diplomatie. Elles permettent de lier les relations et de défendre un certain nombre de valeurs essentielles telles que la démocratie, l'égalité des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la défense de la jeunesse. Actuellement, l'APF modifie ce qui se passe dans la Francophonie et dans l'espace francophone. Son action a un impact visible dans les différents pays membres, à commencer par le Bénin.

Intervention de M. Jean-Paul Wahl, vice-président international de l'APF

M. Eddy Caekelberghs – Je vous propose d'alterner les prises de parole entre les différents intervenants de ce groupe. M. Wahl nous parlera de l'ambition réelle du travail interparlementaire et de ce que représente le réseautage parlementaire, au-delà de son caractère symbolique.

M. Jean-Paul Wahl – Vous avez raison d'insister sur ce qui apparaît parfois comme symbolique. J'ai eu l'occasion d'exercer la fonction de chargé de mission Europe de l'APF pendant une petite dizaine d'années avant de céder la place à Jean-Charles Luperto. L'intérêt du travail interparlementaire est de nouer un certain nombre de contacts avec des pays. Je parlerai ici spécifiquement de la Francophonie et de l'APF.

Plusieurs pays qui ont intégré la Francophonie ne respectent pas toujours la démocratie. Pour certains pays, le français n'est parfois qu'un héritage historique ou culturel d'une époque passée. En Europe, seules la France et la Principauté de Monaco ont le français pour unique langue officielle. Les autres pays partiellement francophones ont plusieurs langues officielles. C'est notamment le cas de la Belgique.

Il a toutefois été possible de nouer des contacts avec des pays tels que la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie ou encore la Bosnie-Herzégovine en quête de démocratisation et désireux de trouver des portes d'entrée vers d'autres institutions plus significatives que l'APF. Ces pays essaient véritablement de multiplier les contacts, notamment par la voie parlementaire, afin d'accéder à des institutions telles que l'Union européenne. Au niveau international, les contacts parlementaires de la Francophonie sont en partie institutionnalisés. C'est le cas de l'APF et d'autres groupes similaires comme la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC). Tisser des liens est important. Toutefois, l'absence de contacts réels se ressent fortement depuis un an et entraîne une véritable perte.

Le monde politique évolue constamment, car les personnes passent rapidement d'une fonction à l'autre, notamment lors des élections. Des liens positifs et pérennes doivent être créés entre les différents pays. Pour y parvenir, une forme de contrôle permanent et mutuel s'opère. Personne ne doit prétendre avoir le monopole de la vérité et les différents intervenants apprennent les raisons pour lesquelles une situation se pose ainsi que le fonctionnement des autres pays. Lors de son intervention,

Mme Delcomminette a souligné combien le fonctionnement des institutions belges doit être difficile à expliquer à l'étranger. Pour ma part, j'y ai renoncé définitivement.

Au-delà de la langue et de la culture, le principe démocratique est essentiel. Il n'exclut pas les aspects sociaux et économiques, bien au contraire. C'étaient en résumé les intérêts que présente la Francophonie actuelle.

Intervention de M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe de l'APF

M. Eddy Caekelberghs – Monsieur Luperto, avec votre expérience d'ancien président d'assemblée ainsi que d'actuel chargé de mission Europe auprès de l'APF, je soulignais la perte de champ d'activation de la Francophonie au sein des institutions européennes. Votre poste de chargé de mission Europe constitue-t-il une source d'activation ou bien de relatif découragement parce que vous avez de moins en moins de locuteurs et d'interlocuteurs ?

M. Jean-Charles Luperto – Sur ce dernier point, les chiffres affirment l'inverse par rapport au nombre de locuteurs. Le rapport publié tous les quatre ans indique qu'après une longue période de stagnation, la langue française reprend des couleurs sur la scène internationale. Je rappelle aussi qu'il s'agit de la deuxième langue internationale enseignée après l'anglais. C'est la troisième langue des affaires et la quatrième langue de l'internet, ce qui justifie l'attention soutenue sur le volet numérique et l'intégration dans le cadre stratégique tant de l'APF que de l'OIF.

Pour en revenir à la diplomatie parlementaire, nous fêtons le 50^e anniversaire de la Francophonie politique dans sa dimension étatique au travers de l'OIF. Dans l'esprit de Léopold Sédar Senghor et dans ses prolongements, ce sont les parlements qui ont précédé de quelques mois la mise sur pied d'une francophonie internationale avec le rassemblement de 21 parlements dès 1967. Cette Francophonie s'est voulue tout d'abord culturelle ; d'aucuns se seraient sans doute effrayés si elle avait été un peu trop rapidement politique dans le contexte de la décolonisation. Dans ce contexte et dès ses débuts, la Francophonie a joué un rôle de diplomatie parlementaire : dès ce moment précis, elle a contribué à une normalisation des relations entre les États dans un contexte tendu et dans l'inquiétude de voir l'outil de la Francophonie permettre de continuer à soumettre des peuples émancipés. Le fait que les pères fondateurs de cette Francophonie étaient notamment des Africains de renom a atténué cette crainte.

Par phénomène de glissement, on est donc passé d'une francophonie culturelle à une francophonie plus politique. Au fil du temps, les parlementaires se sont retrouvés un peu à l'étroit dans ce seul volet culturel. En tant que parlementaires élus et légitimes, ils entendaient pouvoir peser sur d'autres questions.

Face à ce que d'aucuns qualifient d'estompement de la norme, il nous apparaît au contraire utile de le réaffirmer et de le rappeler, parce que comme l'indiquait la

représentante de l'OIF, rien n'est possible si le contexte global n'est pas sain en termes de droits humains. En renonçant à prendre attitude sur des questions qui fâchent, pour se concentrer sur ce qui fait consensus, comme j'ai pu l'entendre suggérer ce matin, la Francophonie ferait preuve selon moi d'une forme de lâcheté. En tout cas, dans les responsabilités qu'il m'a été donné d'exercer – et que j'exerce toujours – au sein de la Francophonie, je plaide pour l'exact contraire. J'ai ainsi rencontré, avec ma collègue béninoise, le président de la République du Bénin, lors d'une récente mission sur place, alors que des questions d'État de droit pouvaient se poser. Le président Talon a compris qu'une assemblée parlementaire légitime est fondée, en tant que vigie de la démocratie, à interpeller officiellement les parlements membres qui semblent s'écarter quelque peu des valeurs véhiculées par la Francophonie. Il a dès lors tenu à passer deux heures avec la délégation pour lui apporter un certain nombre d'informations.

Si la diplomatie parlementaire n'est pas toujours mesurable dans ses effets, elle est réelle. C'est une diplomatie parlementaire d'influence et de réseaux. L'on associe souvent dans le cadre de la Francophonie la langue, la culture et les valeurs. Or, celles-ci ne nous appartiennent pas aux seuls francophones, mais elles ont un caractère universaliste. C'est donc plutôt dans sa façon de s'approprier et de mettre en œuvre ces valeurs que la Francophonie trouve sa spécificité, ainsi que, parfois, dans son champ parlementaire, marqué par une volonté d'agir par anticipation – anticiper les conflits et les difficultés – et de jouer un rôle de médiation. À cet égard, les exemples béninois et ivoirien sont éloquents. D'ailleurs, la Francophonie parlementaire – comme l'OIF – s'est dotée d'outils qui permettent de mettre sous alerte ou de suspendre une section qui serait en délicatesse avec un certain nombre de principes prônés et défendus dans le champ de la Francophonie.

Il est essentiel que la diplomatie parlementaire puisse être menée avec une autre liberté de ton que celle des dialogues bilatéraux ou des relations internationales, parce que son modèle est fondé sur un modèle parlementaire qui permet précisément d'inscrire des questions à l'agenda et d'avoir un fonctionnement qui ne craint pas la contradiction et qui ose bousculer un certain consensus. À ce titre, il est bon que cette diplomatie parlementaire complète, sans la contredire, la diplomatie officielle et s'inscrive dans une forme de cohérence avec la diplomatie menée par les exécutifs.

M. Eddy Caekelberghs – Merci pour cette mise au point.

Échanges

M. Philippe Courard – Je voulais appuyer l'argumentaire de mes deux collègues quant à la nécessité et l'importance de ce travail et de l'implication parlementaire. J'ai eu l'immense plaisir, dans le cadre de missions de l'OIF, d'accompagner des délégations et d'en présider une pour les élections présidentielles à Madagascar. J'ai également eu l'occasion d'accompagner une délégation de l'OIF au Mali. Ces missions ont permis

de nombreuses rencontres : des élus, des candidats, des membres de la société civile et tout un panel de citoyens qui comptent et qui ont quelque chose à apporter au sein de leur pays.

Dans ce cadre-là, notre expérience parlementaire et notre volonté de bien faire les choses permettent de construire sur place toute une série d'éléments qui contribuent à améliorer la situation. Je crois pouvoir dire modestement que tant au Mali qu'à Madagascar, l'OIF était vraiment la bienvenue et qu'il y avait ce souhait de pouvoir s'appuyer sur cette organisation.

La question a été posée de savoir s'il était nécessaire ou pas que l'OIF s'occupe de questions comme les élections et la démocratie. Pour ma part, j'estime important et utile que l'OIF encadre les élections et le processus démocratique. Plusieurs pays ont même des attentes fortes à l'égard de l'OIF afin que cette dernière puisse apporter des réponses et des solutions et encadrer les différents processus.

Je voulais évoquer ma petite expérience pour souligner cette attente vis-à-vis de l'OIF et de l'APF dans le cadre de la construction, de la démocratie et de la paix.

M. Eddy Caekelberghs – Merci, Monsieur Courard. Encore une question pour votre collègue béninoise, vice-présidente de la commission des Affaires parlementaires de l'APF.

Madame la Députée, la représentante auprès de l'Union européenne soulignait l'avenir plus qu'africain de la Francophonie. Qu'est-ce que cela représente en termes de diplomatie parlementaire intra-africaine ? Ce « club francophone », ce réseautage francophone pèse-t-il dans les relations diplomatiques entre pays d'expression francophone en Afrique ?

Mme Sedami Medegan Fagla – Effectivement, je le confirme. En termes de diplomatie parlementaire, il faut savoir que nous avons un espace francophone sur le continent, d'abord au niveau de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Une intervenante – L'APF a tout récemment appelé à ce que les vaccins contre la Covid-19 aient le statut de biens universels communs. Quel peut être le poids de l'APF à cet égard ?

M. Jean-Charles Luperto – Votre intervention tombe à point nommé, puisque cet après-midi, en commission des Relations internationales, j'aurai le plaisir de défendre un texte de résolution qui donnera un prolongement à ce souhait exprimé par l'APF et soutenu par plusieurs de mes collègues et par moi-même. Ce texte fera écho auprès de notre gouvernement de la volonté de voir les vaccins contre la Covid-19 devenir des biens universels, avec tout ce que cela suppose en ce qui concerne la possibilité pour tous les pays – pas seulement les pays riches – d'y avoir accès. La pandémie étant mondiale, elle ne se combattra que si chacun dispose des mêmes armes pour

ce faire. Nous traiterons donc cette question cet après-midi. Elle découle directement d'un certain nombre de prises de position, du président Guterres qui l'a exprimé dans un cénacle européen et qui a fait écho à l'APF où les questions Nord-Sud nous mobilisent beaucoup. Celle-ci ne pouvait évidemment pas nous échapper dans le contexte actuel.

M. Jean-Paul Wahl – Je partage le point de vue de M. Luperto. Il est vrai qu'il y a un côté qui peut paraître symbolique dans ce genre de résolution. Mais ici, l'intérêt de chacun est en jeu. L'intérêt est que toute la planète soit vaccinée le plus rapidement possible, quelle que soit la situation des gens. Cela vaut évidemment pour d'autres domaines. Cette résolution a donc tout son sens. Comme elle émane de l'APF, il fait donc sens que ce type de résolution soit pris dans différents pays de la Francophonie à travers le monde.

Mme Catherine Tonero – Je relaie une question du tchat du webinaire : le réseau parlementaire contribue-t-il également à promouvoir, comme le fait WBI pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le développement économique des pays francophones et, par-là, leurs entreprises, à travers un réseau dont la langue serait le fil conducteur ?

M. Jean-Paul Wahl – Avec MM. Luperto et Courard, nous nous sommes beaucoup occupés de ce type de question. Il y a quelques années, l'APF s'intéressait surtout à des sujets comme la défense de la culture française ou l'enseignement, qui sont des matières totalement essentielles, mais oubliait totalement un autre aspect. Or, bon nombre de pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe sont aussi intéressés de participer à un organisme international, tel que la Francophonie, y compris pour des raisons économiques. Dans certains de ces pays, on ne parle pas beaucoup le français. L'Autriche est membre de l'OIF, mais pas de l'APF. Le français n'est pas la langue la plus usitée en Autriche. Mais pour des pays comme l'Ukraine, la Moldavie ou l'Arménie, les aspects économiques sont également en jeu, à côté de la volonté de se raccrocher à une institution qui représente majoritairement des pays démocratiques.

DIPLOMATIE ET RELATIONS INTERNATIONALES DE LA FRANCOPHONIE DANS LE CADRE DU MULTILATÉRALISME

Mme Catherine Tonero – Nous abordons à présent la Francophonie sous l'angle du multilatéralisme. L'OIF est la deuxième organisation internationale après les Nations unies. Quelle est sa portée au niveau du multilatéralisme ? Comment promeut-elle l'usage du français dans les autres organisations internationales qui privilégient le monolinguisme ?

Pour ce faire, nous entendrons trois intervenants. Je vous propose d'écouter d'abord l'intervention enregistrée de M. Jean-François Payette.

M. Jean-François Payette – C'est en 1880 que le géographe Onésime Reclus utilisait pour la première fois, dans le but de nommer l'espace culturel de langue française, le terme « francophonie ». Derrière cette appellation et cette représentation de l'espace francophone en évolution, ce géographe ignorait sans doute les développements inattendus qu'allait connaître cette réalité linguistique. Une telle dénomination ne pouvait que véhiculer un certain nombre d'ambiguïtés et d'interrogations auxquelles les différents acteurs engagés dans l'aventure devaient indubitablement être confrontés. Les défis qui s'annonçaient dans l'édification internationale d'une francophonie mieux institutionnalisée et plus structurée renvoyaient notamment à la difficulté de faire coexister et cohabiter la richesse d'une multiplicité de cultures.

Aujourd'hui, la Francophonie a gagné son audacieux pari : la complémentarité au lieu de la rivalité ; la pluralité dans l'unité. L'examen des politiques étrangères des pays francophones démontre la vitalité internationale d'une francophonie qui, plutôt que d'abdiquer devant un mouvement planétaire d'homogénéisation idéologique, linguistique et culturelle, a fait le choix de la solidarité universelle dans la richesse de la diversité. À l'heure de la mondialisation, les grandes organisations internationales sont, « comme tous les regroupements humains, menacées par les intérêts particuliers de leurs membres ». Pourtant, si aimer sa patrie est une chose normale, plus que jamais – à l'ère des grands ensembles économiques, des nouveaux enjeux de sécurité, des menaces de pandémie et de changements climatiques – aimer l'humanité est devenu nécessaire et vital.

Dans leur politique étrangère, les pays francophones se sont mobilisés de manière exemplaire sur des dossiers planétaires urgents. Ces pays, au jour le jour, dans leurs actions internationales, se sont employés à une diplomatie qui conjugait humanisme et solidarité, et ont pris le parti de la responsabilité sociale et environnementale à l'échelle mondiale. La Francophonie sera, par exemple, l'une des principales architectes de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005 à l'UNESCO. Dès la fin des années 1990, le gouvernement du Québec fera de la diversité culturelle une priorité de son action internationale. À ce titre, en 1998, le Premier ministre français, Lionel Jospin, et le Premier ministre québécois, Lucien Bouchard, annonceront la création d'un groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle. En 2002, ce groupe présentera une étude relative à la faisabilité juridique d'un instrument international sur la diversité culturelle. Dans la foulée, à l'automne de la même année, à l'occasion du IX^e Sommet de la Francophonie qui se tenait à Beyrouth, le Premier ministre québécois, Bernard Landry, et le représentant du Maroc introduisirent le thème principal du Sommet : la diversité culturelle. La Francophonie deviendra, au terme de cette réunion, la première organisation internationale à se prononcer formellement en faveur d'un traité sur la diversité culturelle et à demander à l'UNESCO de se saisir du dossier. Trois ans plus

tard, après un travail de tout instant et un jeu diplomatique délicat, cette convention sera finalement adoptée.

Aujourd'hui, la diversité des expressions culturelles fait face à un défi de taille : le numérique. Devant cet enjeu mondial préoccupant, la Francophonie mène, depuis près d'une décennie maintenant, un combat pour la protection et la promotion de la diversité culturelle à l'ère du numérique. Cette initiative francophile a pour but d'instaurer des instruments juridiques dans le cadre d'une convention internationale, de reformater d'une certaine façon les algorithmes numériques de recherche et reprogrammer la « découvrabilité » numérique des contenus francophones. Ces efforts multilatéraux témoignent d'un principe : en politique étrangère, tout ne se mesure pas toujours à l'aune de l'intérêt national particulier. Mais devant de grands enjeux planétaires historiques, il est possible de faire le choix, d'abord, de la coopération : collaborer à construire ce monde commun, à savoir un monde où, comme le souhaitait Léopold Sédar Senghor, « *toutes les civilisations différentes seraient considérées comme égales, d'une égalité non mathématique, mais complémentaire* ».

Si la politique étrangère a souvent été définie comme l'instrument par lequel l'État essaie de « préserver les situations qui lui sont favorables et de modifier les situations qui lui sont défavorables », elle peut aussi servir chaque nation à apporter sa pierre à l'humanité.

À l'issue de cette journée de réflexion et d'échanges, nous repartirons tous aujourd'hui avec un devoir : poursuivre l'écriture des prochaines pages de cette histoire et, à tout le moins, contribuer à préserver ce lieu universel de la coopération, de l'humanisme et de la fraternité. Dans les prochaines années, les défis afin de préserver les langues et les cultures seront de plus en plus nombreux. La Francophonie devra être active et devenir notamment le porte-étendard d'une charte pour la protection et la promotion de la diversité linguistique. Bien que la diversité soit une richesse pour l'humanité, la langue et la culture sont aujourd'hui les premières victimes des dérives parfois incontrôlables de la mondialisation. En tant qu'universitaires, politiciens et francophiles, nous partageons cette responsabilité : cette responsabilité qui nous unit toutes et tous dans une solidarité passée, présente et surtout future.

M. Eddy Caekelberghs – Le professeur Payette répondra aux questions à l'issue de ce panel. Nous rappelons qu'il est par ailleurs co-signataire de cet ouvrage « *La Francophonie comme facteur structurant dans les politiques étrangères – Regards croisés* », publié aux Éditions L'Harmattan.

Mme Catherine Toner – M. Antoine Michon, directeur des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'OIF est également avec nous ce matin. Les missions dont il est chargé se renforcent d'année en année dans l'espace francophone. Monsieur Michon, qu'est-ce qui distingue l'OIF des autres organisations internationales ? Elle n'a pas le même pouvoir d'influence et de contrainte que l'ONU, par exemple.

M. Antoine Michon – L'historique de la consolidation des enjeux de l'OIF a déjà été bien présenté par nos deux professeurs et je ne m'y attarderai donc pas. Nous disposons bel et bien de textes de référence – tels que la Déclaration de Bamako et la Déclaration de Saint-Boniface – permettant à l'OIF d'accompagner ses États membres dans la consolidation de l'État de droit et de la démocratie, dans le respect des droits de l'homme, des libertés publiques et de la sécurité. Ce qui fait notre particularité par rapport à d'autres organisations internationales, c'est le principe de solidarité à l'origine de la formation de l'OIF. Plus que notre langue, nous nous démarquons également par notre culture commune qui nous donne la capacité de comprendre nos interlocuteurs et de dialoguer avec eux. Nous l'avons dit, un dialogue entre deux diplomates francophones sera plus efficace qu'un dialogue entre un anglophone et un francophone.

Se pose la question de la langue, mais aussi celle des contextes historiques que beaucoup de nos pays partagent. Quand nous mobilisons des envoyés spéciaux ou des experts, nous sommes toujours attentifs à ce qu'ils proviennent de pays qui partagent cette trajectoire historique, car celle-ci permet de mieux comprendre les contextes dans lesquels les processus électoraux et les institutions sont élaborés. Voilà notre principale valeur ajoutée.

Mais si notre organisation a beaucoup d'ambition, elle est aussi de petite taille, raison pour laquelle nous travaillons toujours en partenariat avec les autres organisations régionales et internationales. Nous collaborons beaucoup avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et l'ONU. Chacun connaît la complémentarité de nos interventions, que ce soit sur les processus électoraux ou sur les questions de gouvernance.

M. Eddy Caekelberghs – Nous accueillons également le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quel est le poids, Monsieur le Ministre-Président, de ce multilatéralisme ? Comment y inscrivez-vous la dimension francophone alors que l'anglais a pris une place plus que prépondérante, même au sein des institutions européennes ?

M. Pierre-Yves Jeholet – La Francophonie se doit d'être un moteur de développement humain, intellectuel, culturel et social dans un contexte international très particulier. Citons le terrorisme international, le risque de pandémie, la montée de l'anti-européanisme, les tensions migratoires, les menaces sur les droits humains ou encore les problématiques liées aux changements climatiques.

Il faut d'abord rappeler que la Francophonie repose sur le partage d'une langue commune, le français. Ensuite, c'est un dispositif institutionnel voué à promouvoir le français et à mettre en œuvre une coopération politique, éducative, culturelle et économique entre les différents États et gouvernements de l'OIF. La Fédération Wallonie-Bruxelles en est l'un des principaux contributeurs, comme le Canada et la France. Il est important de renouer avec une dynamique de promotion de la Francophonie sur la scène internationale.

La première problématique se situe sur le plan de la gouvernance, au niveau de l'OIF notamment. La secrétaire générale a un programme et un projet ambitieux et elle travaille énormément. Il est important que la Francophonie se recentre sur certaines priorités et que les contributions financières servent à des actions et à des projets concrets. À ce sujet, il convient d'éviter certains « saupoudrages » qui ne permettent pas d'avoir un effet de levier sur les politiques que l'on veut mener.

Le deuxième élément, déjà évoqué par M. Payette, est l'opportunité qu'offrent le numérique et les nouvelles technologies dans le cadre du renforcement de l'espace commun francophone. À l'instar de ce que TV5 a réalisé jusqu'ici en matière audiovisuelle, les entreprises et industries culturelles créatives francophones – cinéma, musique, chanson, jeux numériques – doivent faire de même. L'expansion d'une langue passe en effet par la capacité d'une industrie du spectacle à rencontrer un vaste public et l'utilisation du français constitue également une bonne façon de toucher le plus de francophones à travers les cinq continents. Dans le cadre de cette stratégie, le numérique est primordial. Le prochain sommet de l'OIF y sera d'ailleurs consacré. L'assemblée générale a également créé une série de groupes de travail consacrés tant au français qu'au numérique. Nous y participons activement.

Outre la gouvernance et le numérique, évoquons la défense et la promotion de la langue française dans le contexte du Brexit. Malheur à bien des égards, le Brexit

constitue aussi une opportunité pour la langue française au moment où nous enregistrons un recul de l'utilisation de la langue française dans beaucoup d'instances internationales, y compris européennes. En effet, force est de constater que certains commissaires européens ont le mauvais réflexe de s'exprimer en anglais alors qu'ils pratiquent mieux le français. En conséquence, nous avons encore du pain sur la planche pour défendre et promouvoir la langue française. Nous tenterons de relever ce défi avec nos amis français, puisqu'ils présideront l'Union européenne en 2022. Ce sera au tour de la Belgique en 2024. Concrètement, au sein des instances européennes, nous examinerons ensemble comment faire en sorte que le bilinguisme – et donc forcément le français – retrouve sa place par rapport à l'anglais.

Le quatrième enjeu vise l'ensemble des valeurs démocratiques, comme la primauté aux droits humains que véhicule la Francophonie : la démocratie, la liberté, la justice, la solidarité. Pour conclure, nous devons également axer notre politique internationale sur la jeunesse issue des différents continents, en particulier du grand continent africain. Dans ce cadre, le numérique est un outil réellement important pour toucher la jeunesse d'aujourd'hui, car c'est elle qui relèvera les défis de demain. Enfin, n'oublions pas l'impact que la Francophonie peut avoir dans les relations publiques internationales et avec l'ensemble des pays concernés.

Échanges

M. Eddy Caekelberghs – Je vous remercie, Monsieur Jeholet, pour cette mise en perspective. Monsieur Michon, l'OIF, en tant qu'organe porteur de valeur et chargé de la gouvernance démocratique, est amenée à s'adresser à d'autres instances ou collègues de l'espace francophone pour leur signifier qu'ils ne s'inscrivent plus totalement dans le catalogue des valeurs qu'elle défend. Dans quelle mesure l'OIF doit-elle alors avancer à pas prudents, au risque de se voir rétorquer qu'elle se mêle de ce qui ne la regarde pas ?

M. Antoine Michon – Le rôle d'une organisation internationale, comme le conçoit l'OIF, est d'accompagner ses États membres vers la réalisation des principes qu'ils se sont fixés, en l'occurrence les principes de l'État de droit, de la démocratie et du respect des droits humains. Tous ces principes sont un chemin que suivent tous les États membres de la Francophonie. Certes, on pense en premier lieu aux États africains. Toutefois, plusieurs pays de l'hémisphère nord connaissent également des reculs en matière de droits et de libertés. Des débats légitimes sur les libertés individuelles sont d'ailleurs régulièrement tenus dans le contexte actuel de pandémie.

La mission d'accompagnement que s'est fixée l'OIF concerne donc tous ses pays membres. L'instance ne peut imposer ni la démocratie ni les principes de liberté. Personne n'en serait capable et ce n'est certainement pas le rôle d'une organisation internationale. Nous pouvons cependant accompagner et poser les limites.

Certains États membres ont déjà été suspendus pour avoir manqué aux principes démocratiques ou rompu avec l'ordre institutionnel. Ce fut le cas du Mali après le coup de force survenu cet été. D'autres pays se sont auparavant exposés à cette sanction.

L'approche de l'OIF est de marquer la limite, de constater son dépassement, puis d'aider le pays concerné à revenir à l'ordre institutionnel et démocratique. La mission à laquelle a participé M. Courard au Mali s'inscrivait dans cette démarche. Elle avait pour but de nouer le contact avec les autorités de la transition du pays et de les accompagner dans le programme de transition qui a vocation à se conclure par des élections générales.

Outre les quelques écarts importants qui peuvent être constatés, beaucoup d'autres pays mettent en œuvre des processus démocratiques remarquables. Le Niger, malheureusement connu comme l'un des pays les plus pauvres et les plus en retard sur l'indice de développement humain, a récemment organisé des élections. Malgré une menace terroriste élevée, le pays a été capable de mettre sur pied un dispositif électoral dans lequel la participation des jeunes et des femmes fut importante. Le processus a d'ailleurs été organisé en majeure partie par des jeunes, de façon assez remarquable. La plupart des délégués de parti étaient âgés de moins de 25 ans et les membres des bureaux de vote avaient entre 20 et 30 ans. Au moment du dépouillement qui a parfois duré jusqu'à minuit, chaque bureau pouvait ainsi compter sur une centaine de personnes, essentiellement des jeunes. Le Niger a donc fait montre d'une forte vitalité démocratique.

Notre rôle est d'aider à consolider les processus qui sont perfectibles, et ce, dans tous les pays, car aucun pays ne possède un système démocratique parfait. Force est de constater aussi des reculs importants dans les grandes démocraties du Nord. Le refus du résultat de l'élection par le candidat défait n'est pas l'apanage des pays africains. La culture démocratique doit être constamment préservée et nourrie. Notre objectif est d'accompagner les pays dans ce processus.

M. Eddy Caekelberghs – Je me permets d'insister sur ce sujet, afin de ne rien omettre. Serions-nous en train d'illustrer cette maxime de Jean de La Fontaine : « *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* » ? En l'occurrence, ce que l'Union européenne ne parvient pas à faire de manière constante pour la Pologne ou la Hongrie, nous l'exigerions du Mali. Est-ce que le Mali ne pourrait pas nous dire de nous occuper de ces pays-là avant de venir lui faire la leçon ?

M. Antoine Michon – La Déclaration de Bamako permet de suspendre la participation d'un pays aux instances de la Francophonie dès que le besoin s'en fait ressentir. Le Mali a été sanctionné en raison de manquements flagrants au respect de l'ordre démocratique. Je n'exclus pas qu'il y ait, à d'autres moments, des critiques ou des remarques à l'encontre d'autres pays ou d'autres régions de l'espace francophone.

Mme Catherine Toner – Monsieur Payette, selon vous, l'élargissement renforce-t-il ou déforce-t-il la Francophonie ? Le cas des pays observateurs, notamment, divise. Qu'en pensez-vous ?

M. Jean-François Payette – Avant de vous répondre, permettez-moi de revenir sur une question posée au ministre-président concernant le poids et la pertinence du multilatéralisme. Je rappellerai brièvement que les États-Unis, première puissance du monde, étaient contre l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le multilatéralisme peut donner des résultats lorsque les pays travaillent de concert à l'atteinte d'un objectif commun.

Je suis surpris que nos débats du jour aient omis l'un des plus graves défis du 21^e siècle : le climat. Le changement climatique est la grande problématique de notre temps actuel et la Francophonie peut jouer un rôle à cet égard. En 2016, le Québec a adopté un programme de coopération climatique internationale qui vise à aider les pays africains et des Antilles francophones à s'inscrire davantage dans le développement durable. La Francophonie peut s'engager dans cette voie, en plaçant la langue française au cœur de ses politiques climatiques et d'aide au développement et obtenir des résultats si elle se dote d'objectifs communs et d'une méthode de communication efficace.

Pour revenir à votre excellente question sur les États fédérés et les enjeux internationaux, ce point divise à l'intérieur même des pays. Comme le professeur David l'a souligné, la Francophonie fut l'objet de débats et de tensions entre le Québec et le Canada. À un certain moment, il fut même difficile d'accoucher de l'institution. De manière générale, les États fédéraux voient souvent les activités internationales comme le prolongement de potentiels conflits internes. Dès lors, cela crée parfois des tensions à l'international, mais aussi à l'intérieur d'un pays ou d'une fédération. C'est le cas au Québec, car la Francophonie touche à des enjeux culturels comme la langue ou l'éducation. Or, la langue et la culture sont des champs de compétence constitutionnelle qui, au Canada, relèvent des États fédérés. Depuis les années 1960, le Québec désire exercer, dans ses champs de compétence, lui-même ses activités internationales. Inévitablement, des tensions peuvent se créer lorsque les pays laissent trop ou trop peu de marge de manœuvre dans ces domaines. Rappelons l'attitude de la France, sous le général de Gaulle, qui traitait le Québec pratiquement comme un État souverain en relations internationales, ce qui a attisé les tensions avec le gouvernement fédéral canadien.

M. Eddy Caekelberghs – Dans le cadre du multilatéralisme, nous avons abordé les relations transatlantiques. De grands débats houleux ont eu lieu entre le Canada, les États-Unis et l'Europe au sujet de traités qui semblent être toujours exclusivement commerciaux, alors qu'ils pourraient couvrir d'autres matières. Est-ce que l'espace francophone commun entre le Québec et certains pays d'Europe a un rôle à jouer dans ce cadre ? Ou bien les ensembles nationaux pèsent-ils de tout leur poids ?

M. Jean-François Payette – En commerce international, deux critères expliquent l'intensité et le dynamisme des relations économiques entre les pays : la taille et la distance. Plus les États sont géographiquement proches les uns des autres, plus il sera facile d'échanger entre eux, et plus ils auront tendance à commercer entre eux. Par ailleurs, plus leurs économies sont importantes, plus l'effet gravitationnel commercial se fera ressentir. Les cinq principaux partenaires commerciaux des États-Unis sont des économies de grande taille (ils affichent tous un produit intérieur brut qui compte parmi les seize plus élevés au monde (quatre d'entre eux figurent parmi les dix premiers) et deux d'entre eux, le Canada et le Mexique, sont géographiquement proches (voisins Nord et Sud). La langue et la culture ne semblent donc pas jouer un grand rôle dans le commerce international. Toutefois ces éléments ne sont pas négligeables dans le domaine de la diplomatie. De même, elles jouent potentiellement un rôle stratégique pour les entreprises, car la barrière de la langue ou de la culture peut être une entrave lorsqu'une société tente de s'internationaliser. Néanmoins, d'un point de vue macroéconomique, langue et culture ne sont pas des variables qui pèsent très lourd dans les partenariats commerciaux.

Mme Nadia El Yousfi – Le moment et la date de ce débat sont hautement symboliques. Cet anniversaire rappelle que la coopération, l'éducation, la solidarité, le dialogue ainsi que la construction permanente d'un modèle de partenariats multilatéraux solides et respectueux, fondés sur des valeurs et des liens culturels dont la langue française est le ciment, constituent une réponse aux bouleversements de ce monde. Ils sèment les graines de l'espoir d'un progrès partagé, d'une intelligence collective toujours plus ouverte et plus attentive aux diversités.

Ma formation politique a toujours manifesté un attachement indéfectible à la promotion de la Francophonie pour atteindre les objectifs de défense et de promotion de notre langue française. La Francophonie constitue le lieu de rassemblement des membres partageant des valeurs universelles qui nous sont chères. Nous soutenons la volonté des partenaires, unis au sein la Francophonie, de se déployer davantage sur le plan international. L'OIF doit renforcer son statut d'allié et d'acteur géopolitique au service de nos objectifs que sont la coopération, l'éducation, la solidarité et le développement durable – ce dernier point inclut un meilleur partage des ressources et le recul de la pauvreté partout dans le monde. Dès lors, il est essentiel de consolider la place de l'OIF et de la Francophonie sur la scène internationale et d'accroître leur rôle d'acteur dans la promotion de la paix, la démocratie et l'état de droit.

Les pays francophones, comme le reste du monde, sont frappés de plein fouet par la crise sanitaire. Alors que l'espoir de surmonter la crise apparaît, la crainte de l'après-Covid-19 survient. L'impact économique considérable de cette crise risque d'entraîner une forte augmentation du nombre de personnes vivant dans une pauvreté accrue et dans une réelle insécurité, y compris sur le plan de l'accès à l'éducation. Les effets de la fracture numérique se font également sentir avec une acuité encore plus forte à la suite des mesures de confinement. Comment renforcer les moyens d'action permettant à la Francophonie d'assurer son rôle de levier et de vecteur de solidarité ?

Les acteurs culturels sont frappés durement par les mesures sanitaires. Plusieurs milliers d'événements ont été annulés à travers le monde et un frein a été mis aux échanges, pourtant indispensables à la création.

Les nombreuses initiatives qui sont nées pendant le confinement sont à saluer. Leur objectif était de redonner de l'espoir aux citoyens, soigner les blessures de l'humanité atteinte dans ses fondements mêmes et nourrir un appétit réel pour des liens passant par la musique, la littérature, les arts de la scène et la création en général.

Le soutien à des solutions innovantes pour la relance de ces secteurs est aujourd'hui un enjeu majeur. Il faudra relancer au plus tôt des coopérations fertiles pour protéger la diversité culturelle qui est inscrite dans notre ADN et qui constitue une alternative indispensable à la toute-puissance de certains acteurs multinationaux.

En outre, la jeunesse a payé un lourd tribut à cette crise. Ensemble, il faudra réinventer des manières d'associer étroitement les jeunes aux décisions et aux processus délibératifs, non seulement lorsqu'il s'agit de mesures qui les concernent, mais aussi lorsqu'il s'agit de dessiner les contours de la société de demain. Quelle est la place possible pour une réflexion collective sur cette thématique ?

Mme Catherine Tonero – Nous reviendrons évidemment sur certains des points que vous avez évoqués, Madame El Yousfi.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE EN FRANCOPHONIE

Mme Catherine Tonero – Je vous propose d'en venir à l'éducation, l'enseignement et la recherche en Francophonie. Comment faire rayonner le français dans et à travers ces secteurs ? Nous en débattons avec Slim Khalbous, recteur de l'AUF, Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Serge Jaumain, professeur d'histoire contemporaine à l'ULB et président du conseil scientifique de l'AUF.

Rappelons tout d'abord que l'un des combats de l'AUF est d'attirer les étudiants du monde entier grâce au français, à la qualité de l'enseignement et l'employabilité.

Intervention de M. Slim Khalbous, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

M. Slim Khalbous – La Francophonie scientifique est importante pour le développement de l'OIF, pour les parties politique et institutionnelle de l'organisation. La Francophonie devrait être plus attractive, notamment auprès de jeunes. C'est le rôle de l'école et de l'université de développer cet intérêt, sous certaines conditions. D'abord, il faut une meilleure connaissance de la diversité au sein de la Francophonie.

Ensuite, il convient de reconstruire une image utile d'une école et d'une université avec une dimension internationale. Enfin, il s'agit de développer des actions concrètes qui illustrent à la fois cette meilleure connaissance et cette image utile.

Il importe de mieux connaître les étudiants des pays francophones. Pour ce faire, l'AUF a lancé, cet été, une consultation mondiale qui a eu un succès phénoménal. Elle a reçu plus de 15 000 réponses des étudiants, des politiques porteurs de l'éducation – notamment les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les députés investis dans l'éducation –, de l'écosystème et de la société civile, des sociétés savantes, des agences d'accréditation, des entreprises qui participent aux stages, mais aussi des enseignants-chercheurs, des présidents, des doyens, etc.

Qui sont les jeunes de la francophonie d'aujourd'hui ? La majeure partie d'entre eux vivent dans le Sud. Ils appartiennent à la génération d'internet et des réseaux sociaux, quel que soit leur lieu de résidence. Ils sont de plus en plus ouverts sur le monde, pas seulement sur les pays traditionnellement francophones. Ils sont bien davantage des acteurs du présent et du futur que du passé. Certaines histoires des plus anciens les touchent moins, il faut en être conscient. Ils sont, pour beaucoup, dans des environnements en crise : politique, économique, sociale, voire idéologique. Ils sont remplis d'énergie, une énergie qui veut changer le monde et l'humaniser. Aussi sont-ils plus ouverts à des valeurs telles que la liberté, la démocratie et les droits de l'homme, qui ont été largement évoquées ce matin. Ils sont de plus en plus internationaux et la mobilité les attire beaucoup. Ils sont ambitieux : la réussite les anime.

Comment répondre efficacement, à travers une autre Francophonie, à toutes ces ambitions et à ces caractéristiques ? Pour l'AUF, la réponse est à la fois facile et complexe. D'une part, la Francophonie doit apparaître aux jeunes comme une solution et une réponse à leurs ambitions et aspirations. D'autre part, il n'est pas simple de réussir à changer la perception et à inverser les tendances mondiales lourdes auprès des jeunes, mais il est possible d'y parvenir grâce à une communication adéquate, moderne et en phase avec l'époque, ainsi que grâce à des actions concrètes.

Un étudiant qui est issu d'un pays traditionnellement francophone et qui choisit en priorité de faire ses études dans une université anglophone – c'est hélas de plus en plus le cas depuis une quinzaine d'années – n'est pas motivé par une quelconque référence historique ou même culturelle, mais plutôt par la promesse d'une belle carrière internationale que lui assurerait ce choix. Valoriser la Francophonie, l'utilité, l'apport tangible des avantages crédibles de la Francophonie scientifique amènera davantage de jeunes à choisir une université francophone et à devenir des défenseurs, ambassadeurs et promoteurs de la Francophonie dans le monde.

À l'AUF, nous pensons que le développement de la Francophonie scientifique, à savoir les actions concrètes de l'enseignement primaire jusqu'au doctorat en passant par le secondaire et l'université, sans oublier l'ouverture sur la société civile et l'écosystème

entrepreneurial, est l'une des voies les plus efficaces et pertinentes pour donner du contenu valorisable aux jeunes francophones et à leurs familles. C'est de cette manière qu'on touchera le grand public. La dynamique globale politique et institutionnelle souhaitée pourra alors prendre le relais, car les jeunes seront les cadres et dirigeants des prochaines années. La philosophie qui nous anime aujourd'hui à l'AUF et qui vient d'être décrite est portée par ce nouveau concept fédérateur et unificateur de Francophonie scientifique. Nous éditerons d'ailleurs le premier livre blanc de la Francophonie scientifique qui présentera les résultats de la consultation mondiale dont je vous ai parlé. Au mois de septembre, en marge de notre assemblée générale, nous lancerons les premières assises de la Francophonie scientifique qui permettront de confirmer les orientations citées.

Bien entendu, les grands projets structurants, axés principalement sur le numérique, seront toujours d'actualité. L'AUF est connue pour ses corpus numériques francophones dans le monde, mais nous irons plus loin en créant le premier réseau mondial collaboratif universitaire de cette ampleur. Un deuxième grand axe de travail de l'AUF est l'employabilité des jeunes. Cet axe constitue, avec l'entrepreneuriat, un axe fondamental pour les pays du Sud où se marque une pénurie en termes de compétences. Ces dernières années, ces pays ont beaucoup investi dans les universités pour pallier ce manque. Hélas, nous assistons à deux grands phénomènes : la fuite des cerveaux et la formation de médiocre qualité qui ne permet pas d'assurer une bonne employabilité des jeunes. Cela constitue un paradoxe terrible pour ces pays. Dès lors, il revient à l'AUF d'être présente pour les accompagner dans la résolution de ces problèmes de nature plus civilisationnelle que politique.

L'AUF est en train de procéder à des changements de type discursif et méthodologique, mais également au niveau de sa gouvernance qu'elle veut plus professionnalisante afin d'accompagner les pays du Sud autour d'un réseautage bien réfléchi.

Intervention de M. Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Rudy Demotte – Nous sommes réellement au cœur du débat en abordant l'enseignement – notamment universitaire –, l'éducation, la culture et la Francophonie. Je voudrais éviter toute caricature. La Francophonie n'est pas qu'une expression culturelle respectueuse de la différence. La Francophonie n'obéit pas non plus à une vision purement universaliste. Il y a là d'ailleurs un paradoxe. Si la Francophonie était par définition universaliste, comment pourrait-elle autant appuyer ces démarches sur la reconnaissance des différences ? Il faut garder en tête que nous sommes dans un contexte particulier où culture et économie – puisqu'on a souvent mis ces deux domaines en vis-à-vis – sont de plus en plus profondément liés l'un à l'autre.

Il y a quelques jours, j'étais plongé dans la lecture de textes de 1960 d'Alain Touraine. D'après lui, le type de société qui se forme sous nos yeux est dominé par la production de biens culturels, comme la société industrielle a été dominée par celle des biens matériels. Selon lui, c'est donc autour des problèmes de pouvoir culturel que va se former désormais le mouvement social. Comme Bourdieu, M. Touraine nous démontre clairement la relation qui existe aujourd'hui entre le développement de manière générale – les ODD évoqués par Pascale Delcomminette et le professeur de Wilde –, les conditions matérielles d'existence et leur émanation culturelle. Il s'agit d'une interrelation que d'autres auraient jadis qualifiée de « dialectique ».

Aux côtés de M. Didier Vivier qui représente l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il nous faut aussi faire en sorte que la Francophonie réconcilie des points de vue qui ont souvent été présentés comme contradictoires. Dans ce cadre, quelques éléments me viennent directement à l'esprit. D'abord, la composition elle-même de la Francophonie. On a dit à quel point l'Afrique pèse dans la Francophonie, au sens démographique du terme. Quand je regarde la carte africaine, je vois le poids que représente la population subsaharienne et son niveau d'éducation. Plutôt que de faire des appréciations vagues, il convient de considérer les chiffres tels qu'ils sont. La population subsaharienne représente aujourd'hui près de 63 millions d'enfants non scolarisés. Comment bâtir les fondements d'une société démocratique si la population qui sera amenée à voter demain ne peut pas lire, ne peut pas comparer, ne peut pas s'engager ? Il n'y a aucune forme d'hypocrisie à soutenir la démocratie en tant que telle. En revanche, accepter cette situation sans chercher à l'améliorer serait sarcastique. Il nous faut lutter au niveau de l'éducation, grâce aux outils universitaires dont nous disposons, pour élever progressivement la conscience humaine. Il s'agit en effet du meilleur moyen de réconcilier aujourd'hui ce que je présentais tout à l'heure comme un paradoxe, à savoir le fait d'être universaliste par l'humanisme tout en reconnaissant les différences culturelles existant sur le terrain.

Nous disposons de nombreux outils en Francophonie, mais l'un des principaux défis auquel nous sommes confrontés est d'ordre mental. En effet, la Francophonie a réellement renoncé à s'assumer en tant que telle. Comme un certain nombre d'entre vous, j'ai entendu s'exprimer des hommes et des femmes qui maîtrisent le mieux la langue française au sein de cercles où ils sont normalement invités à parler dans leur propre langue. Je pense notamment à l'UNESCO – dont la langue première devrait être le français – où les experts se sont exprimés, les uns après les autres, dans un anglais parfois très approximatif nuisant à la qualité et au développement de l'objectif poursuivi. Nous avons donc intérêt à assumer notre différence au niveau de nos langues, en particulier le français.

Dans la recherche et l'enseignement, nous avons également intérêt à nous exprimer tout en nuances dans notre propre langue, à faire en sorte que de plus en plus de recherches soient menées en français, à être assertifs pour affirmer que ce que nous développons aujourd'hui est intéressant. Car le modèle est celui qui s'exprime.

S'il hésite à le faire dans sa langue maternelle, il n'y aura certainement pas d'effet d'entraînement et la langue française en tant qu'institution n'échappera pas au péril qui la guette. Nous avons intérêt à ne pas laisser les choses se détériorer de la sorte.

Aujourd'hui, l'université est menacée par l'enseignement privatisé. À l'échelle mondiale, force est en effet de constater une dérive vers l'enseignement privé qui débouche souvent – je l'ai déjà dénoncé à plusieurs reprises – sur l'obtention de certifications qui n'ont d'autre valeur que d'avoir été payées. La Francophonie doit veiller à réguler les choses dans ce domaine. Elle doit permettre aux forces étatiques, fussent-elles exprimées à l'échelon multilatéral, de poser des balises pour que l'enseignement ne se résume pas au produit d'un financement de plus en plus problématique. Eu égard à ce phénomène de privatisation, actuellement, le chiffre d'affaires de l'enseignement supérieur et de l'enseignement universitaire est de l'ordre de 2 000 milliards de dollars. Il est évident que cela représente un appât financier conséquent pour le secteur privé.

À l'échelle planétaire, si nous nous penchons sur la problématique du financement public, nous constatons que le nombre d'étudiants a augmenté de quelque 43 % en dix ans. En parallèle, les budgets alloués à l'éducation n'ont augmenté que de 5 %. Il est très clairement établi que cette dissociation – on parle de dissonance en anthropologie culturelle – de plus en plus évidente entre façons de financer – le secteur privé prend de plus en plus de place tandis que le secteur public se rétracte – génère aussi une perte de qualité en termes de formation. À défaut d'être un opérateur direct de l'enseignement, la Francophonie doit donc militer pour que le secteur public agisse comme régulateur dans ce domaine. Dans ce cadre, elle doit équiper toutes les parties concernées des outils et instruments appropriés.

Intervention de M. Serge Jaumain, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et président du Conseil scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie

Mme Catherine Tonero – Je vous propose de poursuivre ce panel avec Serge Jaumain, professeur d'histoire contemporaine à l'ULB et président du conseil scientifique de l'AUF. Monsieur Jaumain, comment se positionner dans ce contexte d'internationalisation de nos universités ?

M. Serge Jaumain – Permettez-moi tout d'abord de souligner qu'en raison du report de cette séance d'une année, nous sommes finalement entre deux anniversaires : les 50 ans de l'OIF en 2020 et les 60 ans de l'AUF en septembre prochain. Un très beau lien symbolique entre la francophonie institutionnelle et la francophonie académique.

Comme M. Demotte l'a souligné, la formation est au cœur de nos débats, car c'est elle qui permettra d'assurer ou non la survie et le développement de la langue française. Dans les universités, le nombre d'étudiants explose partout dans le monde. C'est

une très bonne chose qui peut notamment contribuer au renforcement de la langue française mais on doit en même temps être conscient du fait que dans beaucoup de pays l'enjeu prioritaire est ailleurs : il s'agit de garantir l'employabilité de ces étudiants.

Concernant votre question sur l'internationalisation, il faut d'abord se rendre compte que pour les institutions francophones, un défi majeur est le développement des enseignements en anglais. Entre 2000 et 2013, le nombre de cours en anglais a été multiplié par cinq en Europe. De même, les relations internationales académiques se font aujourd'hui en grande partie en anglais qui est donc désormais la *lingua franca*. Au niveau de la recherche, plus de 90 % des articles des revues internationales sont publiés en anglais dans le but d'amplifier leur impact.

Face à cette situation, deux réactions sont possibles : soit on considère qu'on se heurte là à un mur insurmontable et on tente de résister le plus longtemps possible en refusant le développement d'enseignements en anglais tout en sachant que le combat est vain, soit on essaie, un peu comme au judo, de détourner la force de l'adversaire pour l'utiliser à ses propres fins. Les établissements universitaires francophones ont ainsi commencé à proposer des cours et des formations en anglais avec l'espoir d'attirer des étudiants internationaux. Ce n'est pas toujours simple de convaincre les étudiants internationaux de venir se former en anglais dans une université francophone. En outre, le niveau en langue anglaise de ces étudiants, mais parfois aussi de leurs enseignants, n'est pas toujours très bon. Il serait d'ailleurs judicieux de mener une réflexion à cet égard. Si plusieurs pays ont donc mené des politiques visant à empêcher la multiplication des enseignements en anglais, d'autres comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont choisi de développer leur offre de cours en anglais et d'en faire la promotion tout en défendant l'enseignement francophone. Ainsi, lorsque j'occupais le poste de vice-recteur aux relations internationales de l'ULB, je me suis par exemple rendu en Asie pour inviter les étudiants à venir chez nous suivre des cours en anglais, dans un environnement francophone, en soulignant qu'ils ajouteraient ainsi une corde à leur arc. Cette stratégie est aussi suivie depuis de longues années par l'Université d'Ottawa au Canada. Cette institution attire énormément d'anglophones en leur vantant simplement l'idée que son bilinguisme sera pour eux un atout exceptionnel.

Ce type d'idée fait lentement son chemin. Ainsi, l'AUF, une instance qui se présentait longtemps comme la défenderesse du français pur et dur, fait aujourd'hui preuve d'une grande ouverture linguistique en montrant qu'il est possible d'utiliser le français comme un élément d'attractivité et, plus largement, de défendre le multilinguisme. Une telle volonté d'ouverture doit être soutenue.

Dans nos réflexions sur la place du français dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, nous devons aussi prendre en compte la situation de l'Afrique. Dans son introduction, M. Viviers a souligné que 60 % des locuteurs francophones étaient en Afrique. Aujourd'hui, l'avenir de la Francophonie passe par l'Afrique et c'est notamment

le cas pour la francophonie universitaire. Nous devons donc plus que jamais réfléchir au développement des relations internationales francophones avec ce continent. Concrètement, il s'agit, pour nos institutions, non seulement de renforcer leurs partenariats avec l'Afrique, mais plus fondamentalement, de prendre conscience de ce que l'Afrique peut leur apporter. C'est une réflexion qui, heureusement, gagne du terrain. Voici quelques jours, l'ULB accueillait un débat très intéressant intitulé « *Décolonisons la coopération au développement* ». L'objectif était d'envisager ce que certains pays, notamment en Afrique, ont à nous apprendre, à partager avec nous. Il faut de la même manière inverser la tendance qui consiste à se tourner vers l'Afrique francophone pour lui apporter une série d'aides, sans envisager ce qu'elle peut nous apporter en retour. Dans le cadre de l'actuelle crise sanitaire, par exemple, plusieurs pays africains ont des expériences enrichissantes à partager.

Bref, les universités ont un rôle essentiel à jouer dans le contexte international, y compris dans la sphère diplomatique. La Direction régionale Europe de l'ouest de l'AUF réfléchit actuellement à développer une « diplomatie académique francophone ». L'objectif est de déterminer ce que les universités sont en mesure d'apporter aux diplomates.

Échanges

Tous les éléments que je viens de citer montrent à quel point l'internationalisation, à l'échelle de la francophonie, peut être bénéfique pour tous et de manière globale. En tant que pays de l'hémisphère nord, la Belgique a tout intérêt à puiser des informations et des connaissances auprès des pays francophones du Sud.

M. Eddy Caekelberghs – Qu'est-ce que Shakespeare aurait eu à gagner d'un mauvais *globish* ? Qu'est-ce que Molière aurait eu à y perdre ? Pourquoi le fait de mal parler une langue fait-il progresser la culture des différentes populations ? En quoi une langue n'est-elle qu'un vecteur dans le cadre des études ? Les bourses d'études proposées par les pays anglo-saxons sont manifestement plus substantielles que celles de la Francophonie et les jeunes à fort potentiel sont très tentés d'aller dans les pays anglo-saxons offrant de meilleures bourses. La Francophonie contribue-t-elle de cette manière à l'exode des cerveaux ? Les jeunes ayant de l'ambition sont passés de l'apprentissage du français à celui de l'anglais parce que l'Union européenne a imposé cette langue dans ses programmes. N'avons-nous pas raté une étape ? Un programme Erasmus de l'espace francophone serait-il envisageable ? Les étudiants africains sont souvent invités à venir étudier en Europe. Pour autant, les étudiants européens n'ont jamais été encouragés à aller étudier en Afrique. Est-ce normal ?

M. Slim Khalbous – Nous sommes au cœur de la problématique de l'université et, plus généralement, de l'éducation, ce dont je me réjouis.

Pour développer la Francophonie dans un monde plurilingue, il faut d'abord et avant tout ne combattre aucune autre langue : pendant un moment, cela a été le cas ; en ont résulté les résultats inverses. Le monde d'aujourd'hui tend vers le plurilinguisme et personne ne peut inverser ce mouvement. En revanche, je voudrais que chacun y trouve sa place. La Francophonie doit dès lors se concentrer plutôt sur le développement et les avantages du français en tant que langue de partage dans les sciences, plutôt que s'opposer à telle ou telle autre langue.

Les apports de la Francophonie sont énormes. Actuellement, nous ne les valorisons toutefois pas comme il se doit. C'est au demeurant un des combats à mener. L'AUF essaie ainsi de développer la notion de réseautage francophone, qui donne d'importants éléments de réponse. La Francophonie scientifique que nous développons est avant tout un réseautage. Il existe trois types de réseaux : les réseaux de l'expertise francophone, les réseaux universitaires et de coopération internationale et les réseaux politico-scientifiques, c'est-à-dire la diplomatie scientifique francophone.

L'expertise francophone n'est pas suffisamment regroupée et mise en valeur : il s'agit de mobiliser les compétences pour renforcer l'attractivité de la Francophonie. Aujourd'hui, l'AUF dispose d'une base de données de plus de 18 000 experts francophones dans le monde, qu'elle essaie de mobiliser sur l'ensemble des projets pour lutter contre la fuite des cerveaux. C'est un problème très complexe qui requiert une solution élaborée. Il s'agit de se mobiliser, se concentrer et se spécialiser dans des domaines qui permettront de retenir les compétences dans les pays concernés. Retenir tout le monde serait cependant impossible. Pour commencer, l'économie ne le permet pas. Par ailleurs, c'est aussi une question de respect de la liberté individuelle. En effet, certains jeunes auront toujours envie d'aller voir ailleurs et c'est leur droit. Il faut les accompagner afin qu'ils ne partent pas seuls, en dehors de tout réseau d'accompagnement. Leurs compétences seront ainsi mobilisées au bénéfice de leur pays d'origine. Le réseautage de l'expertise francophone doit être valorisé.

Ensuite, les réseaux universitaires au sens de la coopération internationale sont importants parce que les partenariats et la mobilité s'y développent. Ce sujet est régulièrement abordé au sein des structures européennes, notamment pour affiner le programme Erasmus+. Il faut aussi prendre en compte la coopération dans la recherche et le développement, qui est de très haut niveau et qui apporte beaucoup aux pays francophones.

Enfin, le réseautage politico-scientifique, c'est-à-dire la diplomatie scientifique francophone, est un nouveau concept fondamental sur lequel les membres de l'AUF travaillent beaucoup. C'est un lien nouveau et réfléchi entre le politique et le scientifique au sein de la Francophonie.

Le savoir scientifique est en mesure de contribuer à l'élaboration de solutions innovantes pour les pays. En faire une politique diplomatique, c'est le rendre

indispensable et prendre notre part de responsabilité dans le développement inclusif de ces pays. À l'AUF, nous plaidons en faveur de cette notion de diplomatie scientifique francophone, à travers un accompagnement des politiques publiques, pour que les pays puissent s'adapter aux grands enjeux géopolitiques et sociétaux. Cette conception figure dans les nouvelles priorités de l'AUF afin de mieux accompagner les pays dans lesquels elle est implantée, notamment dans la gouvernance publique et l'évolution institutionnelle et les systèmes éducatif, universitaire, de recherche et développement. L'AUF partage l'expérience multilatérale avec la mise en valeur du Sud et de la diversité, mais aussi la mise en valeur de l'approche sociétale solidaire que nous vouons à être une des composantes de l'identité francophone.

Pour que les politiques accordent de l'importance à la Francophonie, il faut qu'ils y trouvent leur intérêt. Ce serait le cas si les citoyens des pays peu, moyennement ou totalement francophones percevaient la Francophonie comme une réponse. Si les citoyens, les jeunes et leur famille s'intéressaient à la Francophonie, celle-ci deviendrait une cause nationale. À ce moment-là, les décideurs politiques lui accorderaient de nouveau de l'importance et considéreraient la Francophonie comme une des solutions. À l'AUF, nous estimons que la Francophonie scientifique peut mener à un développement politique plus important de la Francophonie.

M. Didier Viviers – Je permets d'intervenir en tant qu'ancien recteur d'une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Premièrement, un point me semble fondamental en ce qui concerne la privatisation de l'enseignement supérieur. Nous qualifions d'« anglo-saxon » le modèle que le président Demotte a décrit. Ce modèle consiste à utiliser une langue au service d'un système économique et d'une attractivité d'une clientèle dans un type d'enseignement universitaire, ce qui est un renversement copernicien par rapport à ce qui se faisait avant. Auparavant, nous usions de la langue pour attirer les jeunes vers une discipline de qualité. Je suis moi-même historien et plutôt spécialiste des périodes anciennes. Quand j'ai fait mes études, il n'y a pas si longtemps, nous étions contraints d'apprendre l'allemand, car c'était la langue de qualité des études pour l'histoire et l'archéologie de l'Antiquité. Il en allait de même pour l'espagnol ou l'italien dans certains autres domaines. Le modèle anglo-saxon, quant à lui, propose d'utiliser une langue, non pas pour la qualité de l'enseignement universitaire, mais pour un système économique. La Francophonie défend une langue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour la qualité des productions en français. Nous avons observé l'importance des milieux. Des sociologues français, dans les années 1960, ont véritablement envahi la science. J'aimerais insister sur ce point au cœur de notre débat, la valeur ajoutée de la Francophonie.

Deuxièmement, la question essentielle est le multilinguisme. Nous l'avons rappelé, ainsi que la représentante de l'OIF. Une condition normale et naturelle de l'humanité est de parler plusieurs langues. N'en parler qu'une seule est une anomalie, historiquement. Il faut absolument lutter contre le monopole d'une langue.

Ceci m'amène à un troisième point dont nous n'avons finalement pas encore parlé et que j'introduirai d'un point de vue scientifique. Le monopole de l'anglais est critiqué, mais il faut bien reconnaître que, quand vous plaidez cela auprès des scientifiques, ils répondent qu'ils écrivent et participent aux colloques en anglais parce qu'ils veulent être lus et entendus. Cela ne sert à rien de faire de la recherche si celui qui la communique n'est lu que par une petite partie du monde. Moi-même, je publie en anglais parce que c'est une manière d'être lu.

Nous pourrions aussi nous intéresser aux mécanismes de la traduction dans le domaine de la Francophonie, dont nous n'avons pas encore parlé. La traduction vers le français est souvent évoquée. Ne pouvons-nous pas aussi penser que la Francophonie a un rôle dans la traduction vers les langues étrangères ? Nous constatons aussi, assez fréquemment en sciences, surtout en sciences humaines et sociales, que l'on n'écrit pas la même chose dans toutes les langues. D'abord, on ne traite pas tous les sujets de la même manière dans toutes les langues. Il y a des langues qui sont plus aptes à défendre certaines approches, voire certains sujets. Ensuite, quand on publie dans plusieurs langues, il est fréquent que l'on se fasse connaître en anglais. Nous le constatons de plus en plus parce que nous faisons tous partie de banques de données où nos articles sont déposés en *open science*.

Vous sortez un article en anglais qui a un certain succès et, tout à coup, vous voyez votre popularité monter dans des articles en français ou dans d'autres langues, parce que ce que vous avez dit en anglais était intéressant. Dès lors, vous pourriez aussi dire des choses intéressantes dans d'autres langues et, alors, on va vous lire. À ce moment-là, la langue est utilisée non pas au profit d'un système économique, mais de la qualité de ce qui est produit, en l'occurrence la science.

M. Rudy Demotte – Je souhaite revenir à ce qui vient d'être dit sur le multilinguisme. Souvent, j'ai eu le sentiment que ceux qui se départaient du français voulaient démontrer qu'ils étaient ouverts au monde. Le Français, à l'inverse, a souvent été caricaturé comme une personne ancrée sur sa propre langue et incapable d'en parler d'autres. C'était dès lors une fierté pour le francophone de montrer son ouverture.

À titre personnel, je suis un enfant de la frontière et j'ai toujours été élevé dans plusieurs langues. Je fais de l'usage du français un argument militant avec la nuance essentielle formulée à l'instant par Didier Viviers, à savoir la capacité actuelle d'utiliser des versions. Il s'agit de faire de sa langue un outil permettant d'aller vers d'autres langues dans le sens nuancé offert par des personnes maîtrisant la version de la langue.

Même si, aujourd'hui, il y a des grossièretés dans les versions et traductions réalisées avec des outils d'intelligence artificielle, force est d'admettre que certains outils étonnamment proches de la sémantique et de la grammaire peuvent nous réconcilier avec le multilinguisme. Nous ne devons pas avoir peur, dans les recherches, d'aller au

plus précis, dans la fine dentelle de notre propre vocabulaire, dans les carats les plus affinés, et puis de toucher des publics plus larges par le biais d'outils de traduction ou de version.

M. Serge Jaumain – Il s'agit d'un débat assez vaste sur la circulation de nos étudiants. Ces derniers ont appris à bouger en Europe grâce aux programmes « *Erasmus* ». Maintenant ils souhaitent de plus en plus souvent dépasser les frontières de l'Union européenne pour se rendre par exemple au Québec. L'étape suivante devrait être d'encourager les échanges dans les pays de la grande francophonie, et en premier lieu, l'Afrique. Nous devons commencer à penser à faire l'inverse de ce que nous avons fait jusqu'à présent avec l'Afrique : au lieu de nous contenter d'accueillir des étudiants africains et d'envoyer des enseignants pour y développer des cours ou effectuer des recherches, il faut encourager nos étudiants à se rendre en Afrique pour suivre des cours ou faire des stages, des séjours de recherche et multiplier les invitations de professeurs africains dans nos institutions.

J'ajouterai pour revenir sur ce qui a été dit que le multilinguisme est aujourd'hui, selon moi, l'une des plus grandes richesses de la Francophonie. Nous avons besoin d'une stratégie plus intelligente que de simplement vouloir imposer le français. Il faut utiliser le français comme un atout supplémentaire afin de développer ce multilinguisme. N'oublions pas qu'en Afrique, beaucoup de populations n'ont pas le français comme première langue. L'approche multilingue qu'elles développent en utilisant le français doit nous inspirer.

De son côté, l'AUF doit être mieux utilisée par nos institutions. Rappelons que c'est la plus grosse organisation en termes de nombre d'universités : elle regroupe plus d'un millier d'établissements et un nombre croissant d'entre elles ne sont pas francophones mais « attirées » par le français. Nous devons aussi utiliser cette donnée pour développer les réseaux.

Par ailleurs, pour revenir sur l'attractivité des carrières et l'employabilité, il faut toujours garder en tête que dans de nombreuses universités du Sud, beaucoup d'étudiants ne réussissent pas à valoriser leur diplôme sur le marché de l'emploi. Il est donc essentiel de reconnecter les universités avec le marché du travail, ce qui ne signifie pas former de super techniciens, mais plutôt des personnes qui auront une connaissance générale et seront capables de s'adapter au marché du travail.

Enfin, gardons aussi en tête la question inquiétante des universités privées qui font de l'éducation un vrai *business*. Les coûts d'inscription prohibitifs dans certaines d'entre-elles, généralement anglophones, en font de véritables machines à générer des bénéfices. La Francophonie aurait sans doute ici une carte à jouer pour éviter cette dérive.

Mme Sabine Roberty – Beaucoup d'interventions concernent la recherche et les publications d'articles scientifiques. Les classements internationaux des universités se

basent sur le nombre de publications en anglais. Les publications en français ne sont pas prises en compte, ce qui désavantage clairement les universités francophones. Les départements de sciences humaines sont les plus désavantagés, car leurs scientifiques sont moins souvent bilingues que ceux actifs dans d'autres domaines. Monsieur Michon, dans ce contexte de pression internationale, quelle pourrait-être la réaction de l'OIF face à cette pression linguistique qui désavantage nos universités francophones ?

M. Antoine Michon – Les universités ne relèvent pas de mon domaine de compétence. Par contre, je suis très engagé dans le secteur des organisations internationales.

L'OIF et ses États membres tiennent un plaidoyer en faveur de l'usage du français à Bruxelles, Genève ou New York, Addis-Abeba et au sein des organisations régionales. Ce combat est toujours difficile pour les raisons que plusieurs orateurs ont évoquées ce matin. Nous menons néanmoins une série d'actions. Nous essayons de travailler sur les règles qui s'appliquent aux organisations internationales, sur les personnes qui travaillent dans ces organisations et sur les recrutements de ces personnes à des fonctions clés, telles que les ressources humaines et la formation. Nous travaillons pour que, dans les processus de recrutement, le français soit utilisé à parts égales avec l'anglais pour ne pas placer les candidats francophones en situation de désavantage face à des recruteurs qui sont anglophones de naissance ou qui maîtrisent mieux l'anglais. Nous travaillons beaucoup avec le Département des opérations de maintien de la paix pour que le français soit utilisé dans les formations qui sont données au personnel. Beaucoup de ces personnes sont déployées dans des pays de l'espace francophone.

M. Slim Khalbous – Je souhaiterais intervenir à la fois en tant que recteur de l'AUF, mais aussi en tant qu'ancien ministre de l'Enseignement supérieur, pendant plusieurs années, dans un pays francophone du Sud. J'ai dû affronter et endiguer le recul de la francophonie scientifique.

En ce qui concerne le système économique évoqué tout à l'heure, j'attirerai votre attention sur deux industries majeures dans l'enseignement supérieur et la recherche où le français est en position très faible : l'édition scientifique et le classement des universités. Toutes deux ont une incidence à la fois économique et scientifique. Le classement des universités, qui définit aujourd'hui les frais d'inscription et la qualité de la coopération internationale, est détenu par des groupes et des industries anglophones. Les critères de classement ne sont effectivement pas favorables à la plupart des universités francophones ; aussi en sont-elles souvent absentes, ou y brillent-elles moins, ce qui est économiquement très dommageable. Le manque de supports de publications scientifiques en langue française a été largement évoqué ce matin. Nous essaierons de développer des supports francophones de qualité, indexés et reconnus, à destination des chercheurs. En Afrique, certains chercheurs enseignent, font leurs recherches, élaborent leurs enquêtes et rédigent en langue française et, *in fine*, trouvent un traducteur assermenté en anglais pour publier leurs recherches !

Notre mission est donc d'accompagner les réformes dans les pays francophones, mais aussi de développer la francophonie sans frontière, c'est-à-dire de convaincre des pays non francophones de développer des formations, des recherches et des diplômes en langue française. Nous travaillons avec des universités provenant de 120 pays, c'est-à-dire bien au-delà des pays francophones : il s'agit d'universités ou de centres de recherche qui s'intéressent justement à cette valeur ajoutée qu'apporte le français dans le domaine scientifique. C'est sur ce créneau-là qu'il faudra agir davantage durant les dix prochaines semaines.

NOUVEAUX MÉDIAS EN FRANCOPHONIE

Intervention de M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF

M. Jean-Paul Philippot – Les Médias Francophones Publics (MFP) regroupent onze médias publics français, suisses et belges. Ils ont en commun ces valeurs et ces missions de service public ainsi que la langue française comme outil de production, de communication et de valorisation des cultures. Leur socle de valeurs est ancré dans les démocraties et le français dans la diversité de ses expressions.

En 2019, 81 % des usagers européens ont utilisé internet pour consommer des produits culturels : de la musique, des vidéos, des films et autres. Sur les marchés allemand et français, soit les deux marchés les plus importants, les principales plateformes de diffusion de contenu audiovisuel numérique que sont Amazon et Netflix ont diffusé en 2019 entre 3 et 6 % de contenus produits en langue française. C'est un enjeu majeur de la promotion de la langue comme outil de production, mais également comme langue de transmission, d'usage et d'échange.

Parmi ces opérateurs, Netflix, Amazon et Disney+ sont anglophones, de même que les moteurs de recherche comme Google, les agrégateurs comme YouTube, les réseaux sociaux comme Instagram et Facebook. Ces opérateurs non francophones sont en nombre très limité et sont de très gros investisseurs. Amazon et Netflix, qui représentent entre 3 et 6 % de contenu francophone sur les marchés français et allemands, produisent 50 % de leur contenu eux-mêmes ou dans le cadre de coproductions. Ce modèle se trouve à la jonction du culturel et de l'économique, et des acteurs très puissants captent énormément de richesse du secteur média francophone, produisent et diffusent dans d'autres langues que le français.

Au sein des MFP, il y a TV5MONDE. Ce réseau est un peu le bras armé de la Francophonie au-delà des médias francophones. Ainsi, 80 % de la consommation numérique des contenus de TV5MONDEplus se font en mobile, trois utilisateurs des sites de TV5MONDEplus sur quatre sont africains ou maghrébins et la chaîne pour enfants, TiVi5MONDE+, représente un tiers de la consommation. On se rend donc compte qu'il existe une attente, un besoin. Aujourd'hui, la majorité de la croissance

de la consommation se fait dans le monde numérique et ce dernier est très largement aux mains d'acteurs non francophones.

Je reviens sur l'économie de la culture, pour reprendre les propos de Didier Viviers, ce modèle où la culture est ancrée dans l'économie. Les industries culturelles et créatives en Europe représentent huit fois plus d'emplois que les entreprises de télécommunication et six fois plus que la chimie ; leur valeur ajoutée est deux fois supérieure à celle de la pharmacie. C'est colossal. Or, dans ce monde de la production d'industries culturelles et créatives, le français est aujourd'hui faiblement représenté et investi.

En 2019, un an avant le Brexit, 42 % des programmes d'« Europe créative », destinés à soutenir les industries culturelles et créatives européennes, étaient attribués à des opérateurs de Grande-Bretagne et 20 % des investissements dans l'industrie créative partaient vers ce pays. Cette vague culturelle existe bien. Toutefois, le Brexit crée de nouvelles opportunités, comme Eddy Caekelberghs l'a indiqué.

L'ambition et les attentes des acteurs francophones du monde audiovisuel sont importantes. Ils ont cette chance d'avoir TV5MONDEplus, qui est un réel actif mondial, linéaire et non linéaire, et gratuit, à l'inverse du modèle anglo-saxon de diffusion culturelle sur les plateformes numériques. Il y a aussi des collaborations importantes entre les médias francophones publics. Cependant, il faut probablement amplifier ces collaborations dans plusieurs domaines. Le premier est celui de la production originale ; il y a du travail à faire.

La transposition de la directive sur les services de média audiovisuels (SMA) a récemment été adoptée dans cette enceinte. Nous avons la faculté d'imposer aux plateformes internationales, toutes anglo-saxonnes, d'investir sur le plan local. Le décret qui vient d'être adopté en Fédération Wallonie-Bruxelles a limité le niveau d'exigence à 2,5 % de leur chiffre d'affaires. Les Français, qui transposent la même directive, imposent 20 % d'investissement local. Nous nous rendons compte que nous disposons de leviers locaux, mais nous ne sommes pas toujours assez ambitieux.

Jean-François Payette nous disait tout à l'heure qu'il y avait des enjeux relatifs au monde numérique et notamment celui de la « découvrabilité » des contenus. Il s'agit d'un terme inventé qui se réfère au fait qu'un algorithme puisse recommander des contenus dans leur diversité, y compris linguistique. Deux dossiers clé sont maintenant soumis à la Commission européenne et au Parlement européen : la loi sur les services numériques (*Digital Service Act*) et la loi sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*) constituent une opportunité au niveau européen d'imposer, de manière impérative ou non pour ces plateformes, cette notion de « découvrabilité » et la diversité linguistique dans les critères que les algorithmes doivent recommander.

Enfin, il nous faut créer un écosystème francophone au sein duquel pourraient coopérer les producteurs francophones occidentaux, africains et maghrébins, car il y a peu de collaborations dans ce sens. Cet écosystème doit promouvoir et soutenir la « découvrabilité » et la capacité à adresser ces contenus et à permettre qu'ils soient trouvés sur ces plateformes. La Flandre vient d'inclure dans le Plan de relance pour l'Europe un chapitre intitulé « *Des médias flamands forts pour une société flamande forte* ». Du côté francophone, nous avons probablement déjà loupé cette opportunité de renforcer la « découvrabilité » et l'accessibilité à ces contenus.

Au-delà de cela, il nous faut soutenir et développer des plateformes comme TV5MONDEplus qui sont aujourd'hui alimentées à concurrence d'environ 5 000 heures et pour lesquelles certains pays investissent massivement en contenus originaux. Le Québec, par exemple, a décidé d'investir des moyens importants, environ 10 millions de dollars canadiens, pour produire et rendre accessibles des contenus sur ces plateformes. D'autres pays sont plus frileux. Des opportunités existent au travers des médias francophones publics et de TV5MONDEplus. Encore faut-il les soutenir.

Je terminerai par deux commentaires. Nous avons parlé de la traduction. Elle est évidemment critique si nous voulons encourager les locuteurs étrangers à consommer des contenus en français. Dans ce contexte, Arte est en train de montrer l'exemple en rendant ses contenus allemands et français accessibles dans cinq ou six langues aujourd'hui. Cela nécessite quelques investissements et peut à nouveau lier des chercheurs, des développeurs et de l'intelligence artificielle pour créer des outils de traduction automatique. Ce serait une avancée et un vrai atout. On traduit aujourd'hui plus facilement en langue anglaise, russe ou chinoise qu'on ne trouve des outils de qualité en français.

Enfin, pour reprendre ce que M. François David disait ce matin, nous devons aussi inviter nos intervenants francophones à s'adresser en français dans des assemblées internationales. J'ai présidé dix ans l'Union européenne de radio-télévision (UER). Il y a dix ans, on y parlait le français ; aujourd'hui, on n'y parle plus que l'anglais, et ce, même entre locuteurs francophones. Le prix Europa, qui est un prix européen audiovisuel, ne se fait qu'en anglais. Le prix Italia, porté par la Rai, qui était en italien et en français jusqu'à il y a quelque temps, a abandonné le français pour l'anglais aujourd'hui.

Mme Catherine Tonero – Je laisse à présent la parole à M. Briec Lits, enseignant-chercheur au Centre de recherches en sciences de l'information et de la communication à l'ULB. Comment faire collaborer les différents médias francophones ? Comment l'OIF peut-elle jouer ce rôle ?

M. Briec Lits – Il faut en effet revenir sur cette relation ambivalente entre les médias et les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple et Netflix) parce que les enjeux sont extrêmement importants. Historiquement, en Belgique, on se souvient notamment du procès assez tendu entre Copiepresse et Google. Ces nouvelles plateformes et nouveaux médias défendent leur point de vue : grâce à eux, les médias francophones traditionnels ont plus de visibilité et l'accès à leurs articles et contenus est rendu plus aisé. À cet argument s'ajoute celui de l'emploi puisqu'en venant s'installer dans nos pays, les promoteurs de ces plateformes affirment y créer de l'emploi, ce qui participe également à la relance de l'économie. Ils évoquent aussi la créativité en plaçant que leurs plateformes permettent de réinventer les formats journalistiques, par exemple en lançant les *Facebook lives*, permettant au passage de percevoir les apports de ces GAFAM. Ils insistent aussi sur le fait qu'ils s'intéressent d'abord à l'utilisateur, au consommateur. Ils tentent de créer et de considérer du contenu qui intéresse les gens, avec une capacité de trier et de hiérarchiser l'information pertinente (laquelle est d'ailleurs aussi reconnue aux journalistes).

De l'autre côté, les médias d'information ne perçoivent pas cette relation de la même manière. La raison, selon moi, est à trouver dans la culture de la gratuité créée par ces plateformes et les GAFAN. On y considère que l'accès à l'information et la formation doit être gratuit. Forcément, la question s'impose : le travail journalistique doit-il être gratuit ou non ? Comment finance-t-on les médias ? Quelle qualité pour les médias par la suite ? Les GAFAN captent en effet la grande majorité des mannes publicitaires ne laissant que des miettes aux médias d'information. C'est là un problème qui doit être réglé. Dans l'actualité, nous l'avons vu dans l'affaire opposant l'Australie à Facebook, des arbitrages doivent intervenir pour réfléchir au financement des médias.

En ce qui concerne Netflix et les industries culturelles, dans une logique « francophile » ou en tout cas de propagation de contenus francophones, il est aussi important de considérer que, depuis la directive « SMA », Netflix doit désormais investir dans des productions locales. J'ai appris ces derniers jours que la société investira 150 millions d'euros dans des productions françaises. Dès lors, la question des aspects culturels de production ou coproduction des œuvres se pose également. Comme on peut le constater avec la série « *Lupin* », qui a été coproduite par Netflix et qui met en scène des acteurs français dans un cadre français, il faut voir dans quelle mesure Netflix prend le dessus sur l'aspect éditorial, comment elle perçoit la culture française ainsi que le personnage d'Arsène Lupin, pour ensuite en faire un produit vendeur et faire de

l'argent. Il ne faut en effet pas se voiler la face : l'objectif de plateformes comme Netflix est de faire de l'argent. Même quand ces plateformes ont des stratégies « locales », c'est-à-dire qu'elles s'intéressent à quelques phénomènes locaux et des productions locales, leur objectif est également de décrocher et de cibler un public beaucoup plus large et global que le public local dans lequel elles ont investi.

Cela pose également la question des algorithmes que M. Philippot a mentionnée. Il s'agit d'une question assez intéressante à aborder. Je travaille pour l'instant sur un projet de recherche sur les algorithmes de recommandation et sur la façon dont les jeunes notamment les perçoivent. Il faut savoir que les jeunes n'ont pas forcément tous les outils nécessaires pour prendre conscience des algorithmes et trouver des tactiques pour essayer de changer la façon dont ils fonctionnent. L'on touche ici aussi à l'éducation aux médias et à la façon dont la Francophonie peut aider et favoriser la formation à l'éducation aux médias pour notamment rendre compte des algorithmes. Ceux-ci sont véritablement la boîte noire des entreprises telles que Facebook, Google ou Amazon. On ne sait pas exactement comment ces algorithmes fonctionnent. Ils sont régulièrement mis à jour. Il faut donc essayer de faire prendre conscience à la population des techniques et des stratégies qui peuvent être mises en place en guise de parade.

Intervention de Mme Cadeau Muhayimana, représentante du Forum des jeunes

Mme Catherine Tonero – Je propose d'écouter Mme Cadeau Muhayimana, représentante du Forum des jeunes, sur le thème de l'éducation aux médias. Madame Muhayimana, une enquête a récemment révélé qu'une très grande majorité des jeunes continuent à demander une éducation aux médias. Est-ce bien le cas ?

Mme Cadeau Muhayimana – Les jeunes sont un public cible. Ils ont fréquemment recours aux nouvelles technologies, notamment les réseaux sociaux. Le Forum des jeunes a décidé de s'intéresser à la façon dont les jeunes utilisent les médias et au rapport qu'ils entretiennent avec ceux-ci. Notre consultation a révélé que les jeunes sont extrêmement demandeurs d'une éducation aux médias : plus de 95 % des consultés demandaient une éducation aux médias.

Si les jeunes mettent bien entendu en avant le rapport à internet et aux nouvelles technologies, plus de 70 % d'entre eux demandent également à être mieux informés sur la presse, la radio et la télévision. C'est pertinent puisque ces médias traditionnels sont eux-mêmes présents sur les réseaux sociaux. Les anciens et nouveaux médias fonctionnent un peu comme des vases communicants. La plupart des médias traditionnels ont des pages sur les réseaux sociaux qui donnent accès à certains contenus. L'une des demandes des jeunes est d'être mieux outillés afin d'être capable de décoder le vrai du faux. La crise de la Covid-19 a permis aux jeunes de se rendre compte que les réseaux sociaux véhiculent énormément de désinformation. Les

jeunes ne se sentent pas suffisamment outillés à travers leur parcours scolaire pour décoder le vrai du faux et savoir à quelles sources se fier.

Il y avait également une demande, qui allait dans le sens contraire de ce qui se fait maintenant. Pour l'instant, l'éducation aux médias se concentre beaucoup sur l'analyse des images et la manière de se documenter sur internet. Les jeunes souhaitent être outillés pour avoir une analyse critique des informations et être mieux formés par rapport aux différents médias et aux nouveaux médias : connaître l'impact des influenceurs ainsi que la dimension liée à leur sécurité, à savoir le droit à l'image et le droit à l'oubli. Ils veulent connaître leurs droits et savoir comment gérer leur identité numérique. Le cyberharcèlement est une thématique transversale à d'autres projets du Forum des jeunes. Les jeunes femmes et les personnes issues des minorités de genre sont particulièrement vulnérables au cyberharcèlement.

À la suite de notre consultation, nous avons établi un plaidoyer. Nous recommandons d'intégrer de manière concrète l'éducation aux médias au sein du parcours scolaire, idéalement dès l'enseignement primaire et obligatoirement dès le secondaire. Il faudrait que cette matière soit également dispensée à tous les étudiants de l'enseignement supérieur. Une éducation aux médias numériques ainsi qu'une éducation aux médias traditionnels sont également nécessaires. Il faut sensibiliser les citoyens sur tout ce qui englobe l'information, sa manipulation et l'idéologie qui se cache derrière certaines informations.

Enfin, nous aimerions que l'éducation aux médias fasse partie de la réforme de la formation initiale des futurs enseignants. Pour ceux qui sont déjà en poste à l'heure actuelle, il faudrait les former à ces nouveaux médias dans le cadre de l'éducation permanente. Cela leur permettrait de mieux accompagner les jeunes.

Échanges

Mme Catherine Tonerio – L'éducation aux médias, au sens large, comprend la sensibilisation au phénomène des *fakes news*. Monsieur Lits, la Francophonie veut jouer un rôle important dans la lutte contre les *fakes news*, surtout en temps de crise sanitaire.

M. Briauc Lits – La question de la désinformation est primordiale ces dernières années. Elle a des conséquences qui peuvent être dramatiques. Dans le cas de la Covid-19, une mauvaise information envoyée à son entourage avec des idées insensées pour combattre le virus peut avoir des effets dramatiques. D'un point de vue démocratique, l'une influence considérable que la désinformation peut avoir sur la tenue d'une élection dans un pays est extrêmement problématique. Les solutions sont extrêmement compliquées à instaurer. En effet, quand une campagne de désinformation existe, un mensonge se propage. En général, celui-ci se répand extrêmement vite et fait le tour de la terre plus rapidement que la vérité. Il s'agit

donc de faire connaître la vérité de manière appuyée. Les outils sont peu nombreux pour le faire. Nous observons cela dans la recherche scientifique. Je m'intéresse un petit peu à la désinformation sur les réseaux sociaux. Il est extrêmement compliqué d'instaurer des outils pour prévenir les campagnes de désinformation. Nous pouvons souvent les étudier a posteriori, essayer de trouver des variables communes. Le problème est qu'il y a une professionnalisation des campagnes de désinformation, que cela soit au niveau d'un État, d'une entreprise privée ou d'un lobby corporatif. Les organisateurs sont extrêmement doués et se professionnalisent au jour le jour. Ils engagent des personnes qui travaillent 24h sur 24, qui créent des faux comptes sur Twitter et Facebook, qui partagent et commentent. Elles propagent une sorte d'agenda politique, assez virulent et fort. Il est extrêmement difficile de lutter contre ce phénomène.

Il y a par exemple des outils de vérification des faits, des *fact-checking*. C'est le cas avec l'Observatoire des luttes contre la désinformation. En Belgique francophone, la question devrait être travaillée. Citons la plateforme *Faky* de la RTBF qui a été lancée une première fois et qui devrait être reprise dans une version améliorée. Par ailleurs, « *La Libre Belgique* » va engager une personne à temps plein pour exercer cette fonction. Des améliorations peuvent être apportées au niveau de la Francophonie pour créer des coopérations sur les informations propagées en français.

Mme Catherine Tonero – Monsieur Philippot, quelle est votre réaction en ce qui concerne la lutte contre les *fake news* ?

M. Jean-Paul Philippot – Cette lutte est importante. Je vous livre deux réflexions. Tout d'abord, en ce qui concerne l'éducation aux médias, j'ai envie de faire une comparaison. Quand il s'est agi de se prémunir contre certains dangers dans le domaine de l'alimentation, les autorités ont d'abord demandé à Coca-Cola de publier sur ses étiquettes un certain nombre d'informations sur la qualité de son produit, action à laquelle a été associée la formation à une nutrition responsable. L'éducation aux médias ne suffit pas. Il faut aussi imposer aux plateformes une certaine transparence sur les modalités de leurs algorithmes, ce que l'on ne réussit pas à faire. Les autorités y sont parvenues avec Coca-Cola. L'entreprise a gardé le secret de sa formule, mais chacun connaît aujourd'hui les ingrédients qui peuvent présenter des risques pour la santé. Il est nécessaire d'agir sur les deux composantes.

En ce qui concerne les *fake news*, il est important de travailler à des outils de lutte contre la désinformation tels que ceux qui ont été évoqués. Toutefois, ces outils ne fonctionnent que si le public est présent. Je ne suis pas sûr que l'extraordinaire travail que le « *New York Times* » a effectué tout au long de la présidence de M. Trump pour démonter l'ensemble de ses actes de désinformation ait convaincu le téléspectateur de Fox News. Il y a donc un travail à faire à la fois sur les *fake news* et sur la restauration de la confiance avec l'ensemble des publics. Ces deux leviers devront être actionnés. Dans ce contexte, il est clair que le français a un rôle à jouer. Le public aura d'autant plus confiance que l'on s'adresse à lui dans sa langue ou dans une langue dont il

comprend les nuances et à laquelle il peut avoir un accès facile et libre. Le travail doit être mené dans les deux sens.

Mme Sabine Roberty – Je voudrais remercier les intervenants de ce quatrième thème pour les informations qu’ils ont livrées ce matin. Elles devraient nous permettre de faire face aux évolutions technologiques et numériques, ainsi qu’à la transformation qu’elles engendrent aux niveaux économiques, sociétaux, culturels et politiques. Les sujets évoqués ce matin sont au cœur du combat quotidien que mène ma formation politique dans cette enceinte. Nous voulons nous assurer que des actions concrètes sont menées pour assurer davantage de diversité culturelle au sein des différents médias francophones. En effet, les récents constats réalisés à ce sujet par les conseils supérieurs de l’audiovisuel (CSA) tant en France qu’en Belgique montrent combien la route sera encore longue. Nos échanges ont donc tout leur intérêt. Il semble d’autant plus crucial de continuer à soutenir les collaborations entre les médias publics francophones, afin de partager les bonnes pratiques, de proposer des actions concrètes et du contenu commun de qualité, notamment comme alternative aux GAFAN.

Nos publics sont désireux de découvrir des programmes qui leur ressemblent et célèbrent la culture francophone dans toute sa diversité. La webradio proposée ce 20 mars à cette fin est un exemple concret et fructueux de l’excellent partenariat entre les médias publics francophones et l’OIF. Comme vous l’avez évoqué, les enjeux liés au monde en transformation sont de plus en plus nombreux. Aujourd’hui, qui n’a pas accès à internet se voit privé aussi de l’accès à la connaissance.

Parmi les nombreux enjeux sociétaux liés aux nouveaux médias, je suis particulièrement sensible aux possibilités offertes par ces derniers, notamment l’accès aux ressources éducatives libres. En l’absence d’outil de veille et de régulation, les nouvelles technologies – et en particulier les réseaux sociaux – décuplent les effets pervers de la désinformation. Cela rappelle toute l’importance de l’éducation aux médias. On a parlé de l’éducation aux médias chez les jeunes. Cependant, nous pourrions aussi inclure les moins jeunes, car les *fake news* et les campagnes de désinformation peuvent toucher tous les publics, à tout moment.

Monsieur Philippot, j’ai apprécié les interventions et l’éclairage que vous nous avez offert, notamment sur la notion de confiance partagée. À ce sujet, nous ne pouvons que saluer et soutenir le développement d’entreprises telles que Congo check, une cellule de vérification des faits très active en République démocratique du Congo (RDC) et qui a été récemment récompensée par l’OIF. Son travail est particulièrement crucial en temps de pandémie. La matinée d’aujourd’hui nous rappelle à quel point ces éléments sont importants pour nos sociétés. Elle rappelle aussi notre intérêt à travailler tous ensemble à la réalisation d’objectifs communs. L’union fait la force et c’est en nous unissant que nous relèverons bien des défis futurs.

Mme Catherine Tonero – Le dernier panel est ainsi clôturé.

CONCLUSION

M. Matthieu Daele, président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Mme Catherine Tonero – La parole est à M. Matthieu Daele, président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF qui conclura cette très riche matinée.

M. Matthieu Daele – Je tiens à remercier en priorité les oratrices qui ont préparé, participé et contribué à la réussite de ce colloque, mais aussi évidemment tous les orateurs qui ont fait de même. Ce webinaire a rassemblé plus de 200 participants en présentiel et à distance. Au nom du comité organisateur qui réunit le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF, l'Académie royale de Belgique et l'ULB, je tiens à remercier tous les participants.

En guise de conclusion, je vous propose une brève synthèse de nos réflexions. Cet exercice sera évidemment imparfait, puisque le dernier panel vient à peine de se terminer. M. David a expliqué combien le dispositif institutionnel de la Francophonie a fortement évolué depuis sa création, au début des années 1970. Le premier sommet voit le jour en 1986 ; le vœu de Léopold Sédar Senghor se réalise enfin. Pour la Communauté française de Belgique, ce sommet revêt également une grande importance, car elle se voit acceptée par la France comme participante à part entière. Notre fédéralisme en construction est ainsi reconnu. Il en est de même de notre spécificité internationale. Parallèlement à cette évolution institutionnelle, le multilatéralisme prend une place de plus en plus prépondérante dans la politique internationale ; le rôle des organisations s'accroît. L'on prend en effet conscience que le projet francophone doit être porté par le plus grand nombre possible d'acteurs.

Un autre moment fort est la Déclaration de Bamako. M. Michon y a fait référence en abordant les pratiques démocratiques, des droits de l'Homme et des libertés. Cette déclaration proclame que la Francophonie et la démocratie sont indissociables. Eu égard au contexte géopolitique, cette assertion crée un cadre ambitieux.

Comme l'a indiqué M. de Wilde d'Estmael, la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'acteur belge de la Francophonie et elle a voulu accroître sa visibilité et son efficacité grâce à des actions internationales qui s'inscrivent dans ses sphères de compétences. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est affirmée davantage sur la scène internationale en contribuant pleinement aux programmes développés en faveur des pays du Sud, dans ses domaines de prédilection, à savoir l'éducation, la jeunesse, la culture et l'audiovisuel. Selon Mme Delcomminette, la Francophonie doit rester une priorité, car elle peut contribuer à une politique extérieure originale et forte. Elle est aussi une

opportunité pour tous les opérateurs de trouver des collaborations dans l'espace francophone.

Cependant, avant tout, il importe de mieux expliquer le projet francophone à nos concitoyens. Il faut expliquer que la Francophonie participe activement au développement de notre économie, se soucie de notre environnement et s'interroge sur notre avenir. L'importance des ODD a aussi été mentionnée, ce qui fait que la Francophonie est une chance pour notre jeunesse, nos créateurs, nos universités ainsi que nos entreprises, et pas seulement nos entreprises culturelles.

Sur le terrain de la démocratie et des droits de l'homme – sujet très sensible à l'égard duquel nous restons vigilants –, c'est avant tout le domaine de la coopération qui doit nous accaparer. En effet, c'est dans ce domaine que nous pouvons faire valoir nos compétences propres comme l'enseignement et l'éducation. C'est une évidence, c'est sur les bancs de l'école et au cœur de celle-ci que se construisent l'esprit démocratique et le respect de l'être humain, comme l'a souligné Son Excellence, Mme Mania Niang. En vue de promouvoir la diversité, les programmes axés sur l'éducation, la culture, la jeunesse et la langue doivent rester notre priorité de francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Le second panel nous a permis de développer des thèmes plus concrets : la diplomatie parlementaire, le multilatéralisme, l'enseignement supérieur et la recherche, et enfin la communication et la jeunesse. Comme Mme Medegan Fagla nous l'a d'ailleurs rappelé, la diplomatie parlementaire est récente. Elle s'est construite parallèlement à celle des gouvernements et, au fil du temps, s'est vue attribuer des missions spécifiques pas seulement symboliques comme les propos de M. Wahl le soulignaient. Ces missions ne font que croître et un futur défi à relever consistera à mieux expliquer à l'opinion publique que ce nouveau rôle est politique et plus seulement culturel.

Concernant le thème relatif au multilatéralisme, après avoir rappelé l'ambiguïté que le terme « Francophonie » véhicule, M. Payette a mis l'accent sur les difficultés à institutionnaliser les liens qui nous unissent dans un contexte où pourtant la défense de la diversité s'avère d'une grande acuité. Pour lui, face aux dérives de la mondialisation, la Francophonie a ses atouts – coopération, humanisme et fraternité. Cette Francophonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles lui a aussi témoigné son engagement par la voix du ministre-président Pierre-Yves Jeholet. Dans cette perspective, notre engagement et notre priorité doivent être destinés aux jeunes.

De son côté, M. Khalbous a abordé les questions de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour lui, la Francophonie scientifique doit avoir toute sa place dans la Francophonie institutionnelle. Elle doit être attractive pour les jeunes à travers plusieurs critères : meilleure connaissance de la diversité, reconstruction de l'image de l'éducation utile. Les jeunes en Francophonie sont essentiellement originaires des pays du Sud, appartiennent à la génération internet, sont ouverts sur le monde, sont davantage acteurs du futur que du passé, jouissent d'une grande mobilité.

M. Jaumain disait que l'enseignement devait être bilingue pour être une solution, car le combat contre une autre langue n'est pas productif. Cet esprit d'ouverture aurait la force d'attirer les étudiants anglophones qui s'acclimateraient ainsi à la langue française. En paraphrasant une grande réplique d'un film francophone, les solutions à chercher seraient non pas défensives, mais offensives.

Brièvement, à propos du dernier thème consacré aux médias, les opérateurs essentiels sur les plateformes numériques sont non francophones et qu'ils sont de gros producteurs. L'investissement dans les productions francophones est faible. Les acteurs francophones du monde audiovisuel ont la chance d'avoir TV5MONDE. Il faut amplifier la production originale francophone, imposer aux plateformes internationales des investissements au plan local, et affirmer au niveau européen les notions de « découvrabilité » et de diversité.

Outre l'aspect quantitatif et d'accessibilité, M. Lits, M. Philippot et Mme Muhayimana sont intervenus en insistant aussi sur l'aspect qualitatif, notamment à travers l'éducation aux médias et la lutte contre les *fake news*.

Pour terminer, je tiens à remercier Mme Tonero et M. Caekelberghs, qui ont mené ce colloque avec brio. Je remercie également toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce colloque dans des conditions peu simples. J'ai une pensée pour tous nos amis de l'Académie, pour les enseignants de l'ULB, pour les agents du Parlement qui ont travaillé pendant plusieurs semaines pour que cet événement soit une réussite. Le taux de participation en est déjà un beau témoignage.

Enfin, pour vous saluer en espérant vous revoir bientôt, je reprendrai la formule évoquée par M. Demotte dans son mot d'accueil et me permettrai une figure de style littéraire, une richesse de notre langue appelée épanadiplose narrative, soit la reprise d'une formule pour la mettre en valeur. Ainsi, comme Roger Dehaybe l'a très bien écrit : « *Le choix de la Francophonie* ».

Mme Catherine Tonero – Merci pour ce résumé, Monsieur Daele. Pour conclure, je dirai que j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à parcourir tous ces méandres de l'espace francophone avec vous ce matin. Ce plaisir, je l'ai partagé avec vous, Eddy Caekelberghs.

M. Eddy Caekelberghs – En guise de réflexion, je me permets de partager avec vous trois citations qui concernent l'ensemble du champ de la Francophonie. La première est une citation de Léopold Sédar Senghor : « *Le poème n'est accompli que s'il se fait chant, parole et musique en même temps.* » Je citerai également Gilles Vigneault, du Québec : « *La francophonie, c'est un vaste pays, sans frontières. C'est celui de la langue française. C'est le pays à l'intérieur. C'est le pays invisible, spirituel, mental, moral qui est en chacun de vous.* »

Par ailleurs, celles et ceux qui me connaissent savent que j'aime terminer par quelque chose d'un peu plus offensif. Mario Vargas Llosa, prix Nobel de littérature en 2010, déclarait : « *La chose la plus importante que j'ai apprise est que les cultures n'ont pas besoin d'être protégées par les bureaucrates et les forces de police, ou placées derrière des barreaux, ou isolées du reste du monde par des barrières douanières pour survivre et rester vigoureuses. Elles doivent vivre à l'air libre, être exposées aux comparaisons constantes avec d'autres cultures qui les renouvellent et les enrichissent, leur permettant de se développer et de s'adapter au flot constant de la vie. La menace qui pèse sur Flaubert et Debussy ne vient pas des dinosaures de Jurassic Park, mais de la bande de petits démagogues et chauvinistes qui parlent de la culture française comme s'il s'agissait d'une momie qui ne peut être retirée de sa chambre parce que l'exposition à l'air frais la ferait se désintégrer.* » Dont acte. Je pense qu'aujourd'hui, la momie a pris l'air. (Applaudissements)





Éditeur responsable : Xavier Baeselen, secrétaire général

Rue de la Loi 6 - 1000 Bruxelles

www.pfwb.be

Dépôt légal : D/2021/10.353/3

N° ISBN 978-2-9601461-6-5

Illustration couverture © Shutterstock

Mai 2021



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT



ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE



Mai 2021